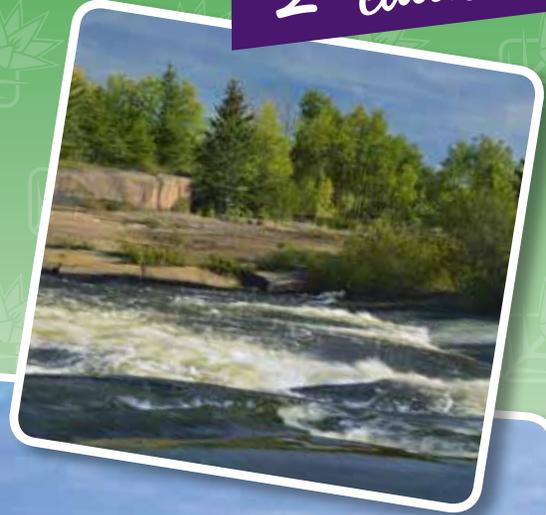


2<sup>e</sup> édition



L'AVENIR

Plan **ÉCOLOGIQUE** du Manitoba

Manitoba 



*L'anémone pulsatile, choisie  
emblème floral de la province par des  
écoliers en 1906, annonce l'arrivée du  
printemps dans les Prairies. Cette fleur  
magnifique reflète la résilience et l'esprit  
d'initiative de tous les Manitobains.*

# MESSAGE DU MINISTRE

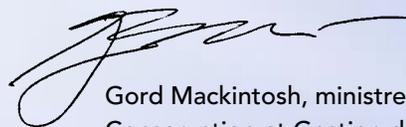
J'aimerais remercier tous ceux qui ont participé au processus de rétroaction public de Vert l'avenir, qui a informé cette version définitive du plan écologique du Manitoba, à la suite de son lancement initial en juin 2012. Ce plan est une « stratégie de stratégies » qui vise à orienter les activités du gouvernement provincial jusqu'en 2020, et à encourager tous les Manitobains à jouer un rôle dans la réduction de leur empreinte écologique et à contribuer à l'économie verte. La rétroaction du public est essentielle à la réussite de Vert l'avenir et continuera à jouer un rôle important pendant la durée de vie de la stratégie.

Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba a reçu plus de 200 commentaires écrits concernant le plan écologique de la part de particuliers, d'associations de l'industrie, de municipalités, d'organismes environnementaux et non gouvernementaux, et du milieu universitaire. Plus de 300 personnes ont assisté à une série de présentations faites devant des associations de l'industrie, des groupes universitaires, des dirigeants municipaux et autres. Je suis très reconnaissant de tous les efforts et du temps que chaque particulier et organisme a passé à examiner le plan et à fournir des rétroactions sérieuses et réfléchies à son sujet ainsi que des idées novatrices sur la manière de l'améliorer et de mettre en œuvre ses objectifs.

Trois thèmes ont été mis en valeur pendant le processus de consultation : la santé du lac Winnipeg, les changements climatiques et l'importance des zones protégées. Dans cette version mise à jour du document, nous avons répondu à ces thèmes en ajoutant un certain nombre de nouvelles initiatives comme la Lake Friendly Stewards Alliance, une équipe plus forte d'application de la réglementation environnementale et des pénalités plus sévères pour le braconnage afin de mieux préserver l'avenir de l'environnement du Manitoba.

Les commentaires de la population ont aidé à orienter les ajouts à ce plan écologique, mais le personnel utilisera également ces commentaires pour aider à orienter la mise en œuvre des nombreuses mesures indiquées dans le plan. Le gouvernement s'associera aussi avec les intervenants et l'industrie privée pour faire en sorte que des mesures soient prises afin de renforcer l'économie verte du Manitoba. Comme l'énonce Vert l'avenir, tous les Manitobains ont un rôle à jouer pour réduire la consommation d'eau, d'énergie et de ressources matérielles à des niveaux durables. En travaillant ensemble à la création de politiques écologiques qui encouragent des comportements positifs à l'égard de l'environnement dans l'ensemble de la société et de l'économie, les Manitobains donnent l'exemple. Le Manitoba a beaucoup à offrir non seulement à nos partenaires canadiens, mais aussi au monde, alors que nous allons de l'avant avec nos initiatives écologiques, et que nous suivons notre parcours unique vers un avenir plus durable.

Je vous remercie encore une fois pour votre intérêt à l'égard d'un Manitoba plus durable. Voici la stratégie du Manitoba. Maintenant, agissons!



Gord Mackintosh, ministre  
Conservation et Gestion des ressources hydriques



# TABLE DES MATIÈRES

 Ce symbole indique les nouvelles initiatives et les modifications importantes qui ont été faites à la version originale de Vert l'avenir afin de refléter les commentaires des Manitobains et de traiter des questions émergentes et des possibilités liées à l'environnement du Manitoba.

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
Loi sur la prospérité verte .....	6
<b>NOS PRIORITÉS</b> .....	<b>6</b>
<b>BON POUR NOTRE ENVIRONNEMENT – BON POUR NOTRE ÉCONOMIE</b> .....	<b>7</b>
<b>Une économie verte</b> .....	<b>8</b>
- Plan d'action pour une économie verte.....	8
- Crédit d'impôt pour la recherche et le développement en environnement .....	8
- Investir dans l'économie des emplois verts.....	8
- Fonds pour la création d'emplois dans le secteur de l'énergie .....	10
- Stratégie relative aux bioproduits.....	10
- Technologie de pointe en matière d'eau propre .....	10
- Nouvelles possibilités de bioéconomie et recyclage des nutriments..	10
- Chef de file national en matière d'efficacité énergétique et de développement économique communautaire écologique .....	10
- Reconnaissance des biens et des services écologiques .....	11
<b>Plaque tournante de l'énergie propre et verte</b> .....	<b>12</b>
- Première stratégie manitobaine en matière d'énergie.....	12
- Stratégie hydroélectrique nouvelle génération.....	12
- Un réseau électrique amélioré .....	12
- Programme éconergique renforcé.....	13
- Plus de chauffage vert grâce à la géothermie .....	13
- Leadership dans le domaine de la voiture électrique.....	14
- Hausse de la production et de l'utilisation de biocarburants.....	15
- Exploitation minière plus écologique au Manitoba .....	15
<b>Écotourisme de classe mondiale</b> .....	<b>16</b>
- Première stratégie manitobaine en matière d'écotourisme .....	16
 - Hôtels plus écologiques – Programme d'évaluation écologique Clé verte .....	16
- Nouvelles possibilités d'écotourisme .....	18
- Normes et certifications .....	18
<b>ADAPTER NOTRE MODE DE VIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE..</b>	<b>19</b>
<b>Réduire les gaz à effet de serre</b> .....	<b>20</b>
- Nouveau plan d'action en matière de climat pour le Manitoba .....	20
- Déclaration obligatoire des émissions de gaz à effet de serre.....	20
- Programme de promotion de la bioénergie du Manitoba .....	20
 - Réseau de l'économie de biomasse .....	20

 - Interdiction de chauffage au charbon 2014 du Manitoba .....	21
 - Interdiction de chauffage au coke de pétrole.....	21
- Passer du brûlage de débris à la production de biomasse .....	21
- Défi du Manitoba en matière de réduction des émissions.....	21
- Réduction des émissions d'échappement .....	21
- Réduction des émissions des gaz d'enfouissement .....	21
- Éclairage et signalisation lumineuse éconergétiques.....	22
- Stratégie de transport actif.....	22
- Plan directeur pour le transport dans la région de la capitale.....	22
- Guides de ressources pour l'aménagement .....	22
<b>S'adapter à un climat changeant</b> .....	<b>23</b>
- Amélioration de la prévention, de l'atténuation et de la surveillance des désastres.....	24
- Surveillance et protection des espèces menacées .....	24
- Recherche sur les puits et les réserves de carbone.....	24
- Des millions d'arbres additionnels.....	24

## PROTÉGER NOTRE EAU, NOTRE AIR ET NOTRE TERRE .....

<b>Gestion de nos ressources hydriques, sauver le lac Winnipeg</b> .....	<b>26</b>
- Montrer la voie concernant les ressources hydriques.....	26
- Accord Lake Friendly .....	26
 - Lake Friendly Stewards Alliance.....	27
 - Plan d'action Lake Friendly .....	27
- Stratégie de gestion des eaux de surface .....	28
- Nouvelle protection pour les milieux humides et les zones riveraines ..	29
- Planification intégrée de la gestion des bassins hydrographiques et districts de conservation .....	29
 - Vers le drainage durable .....	30
- Faciliter la transition vers une infrastructure verte .....	30
- Des solutions en matière d'agriculture dirigées par l'industrie .....	31
- Des solutions urbaines pour l'amélioration des effluents d'eaux usées ..	31
- Solutions vertes en matière de ressources minières et pétrolières...31	
- Répondre aux menaces émergentes .....	31
- Infrastructure hydraulique du Nord .....	31
<b>Conservier la salubrité de l'eau pour demain</b> .....	<b>32</b>
- Nouvelle protection relative à l'eau souterraine.....	32
- Stratégie de gestion de la sécheresse pour le Manitoba .....	32
- Nouvelle stratégie de conservation de l'eau .....	32
- Salubrité accrue de l'eau potable.....	33
- Des plages plus propres et plus sécuritaires.....	33

	Région des lacs expérimentaux.....	33
	<b>Protéger notre air et nos terres contre la pollution .....</b>	<b>34</b>
	- Réglementer les pesticides.....	34
	- Restaurer les zones touchées par la pollution.....	34
	- Nouvelles normes relatives à la qualité de l'air.....	34
	- Conserver un haut niveau de qualité de l'air intérieur.....	34
	- Nouvelle stratégie relative aux véhicules tous-terrains et à caractère non routier .....	34
	- Des approches améliorées en matière de brûlage de chaume .....	35
	Renforcement de l'équipe d'application de la réglementation environnementale.....	35
	Stratégie environnementale en cas d'urgence.....	35
	Registre en ligne de la <i>Loi sur l'environnement</i> .....	35
	Forte sensibilisation du public aux propositions faites en vertu de la <i>Loi sur l'environnement</i> .....	35
	- Forte sensibilisation du public aux propositions faites en vertu de la <i>Loi sur l'environnement</i> .....	35
	- Nouvelle législation solide pour protéger l'environnement.....	35
	- Remise en état d'anciens sites miniers.....	35
	- Plans de durabilité communautaire intégrés .....	35
	<b>Montrer la voie concernant la réduction des déchets .....</b>	<b>36</b>
	Stratégie de réduction du volume et de la production des déchets .....	36
	- Nouvelles cibles de recyclage.....	36
	- Augmentation du réacheminement des déchets .....	36
	- Site Web « Où puis-je recycler » .....	37
	Objectif de diminution des déchets organiques.....	37
	- Élargissement du recyclage dans le secteur commercial.....	37
	- Réduire la dépendance aux sacs de plastique .....	37
	Recycler et réutiliser les nutriments pour améliorer la qualité de l'eau .....	37
	<b>PRENDRE SOIN DE NOTRE MONDE VIVANT.....</b>	<b>38</b>
	<b>Protéger notre biodiversité pour demain.....</b>	<b>39</b>
	- Nouvelle loi et politiques pour protéger les espèces et les habitats à risque .....	39
	- Politique d'atténuation de la perte de biodiversité .....	39
	- Nouveau fonds de mise en valeur du poisson et de la faune .....	39
	Sanction de restitution pour le braconnage .....	39
	- Des mesures plus strictes contre les espèces envahissantes.....	40
	- Accroître la lutte contre les maladies chez les animaux sauvages .....	40
	- Ressources halieutiques saines et écocertification.....	40
	- Nouvelle stratégie de conservation du caribou des bois.....	42
	Plans d'action pour l'orignal et autres gros gibiers.....	42
	- Protection intégrale du béluga .....	42
	- De nouvelles mesures énergiques pour conserver l'esturgeon jaune .....	42
	- Protection des arbres du patrimoine.....	42

	<b>Lieu mondial par excellence pour les ours polaires .....</b>	<b>43</b>
	- La meilleure protection des ours polaires au monde .....	43
	- Excellence en matière de recherche sur les ours polaires.....	43
	- Faire part des réussites du programme alerte aux ours polaires et raconter comment l'ours polaire a été touché par le changement climatique .....	43
	- Écotourisme amélioré .....	43
	<b>Prendre soin de la forêt boréale.....</b>	<b>45</b>
	- Nouveau plan boréal du Manitoba .....	45
	- Nomination d'un site du patrimoine mondial de l'UNESCO .....	45
	- Première stratégie globale de gestion des tourbières du Canada.....	46
	- Une plus grande protection pour les « poumons de la terre ».....	46
	- Certification des exploitations forestières .....	46
	- Conserver et protéger un équilibre essentiel relativement aux terres et à l'eau au Manitoba.....	47
	<b>La province des parcs.....</b>	<b>48</b>
	15 nouveaux parcs provinciaux, réserves écologiques et zones de gestion de la faune.....	48
	- Examen de l'exploitation minière dans les parcs .....	48
	- Niveau d'investissement historique dans les parcs.....	48
	- Bâtir la province des parcs – Une stratégie durable et renouvelée pour les parcs provinciaux du Manitoba.....	49
	- Nouvelles possibilités hors saison .....	50
	- Initiative d'écologisation de nos parcs.....	50
	- Aventures de camping en arrière-pays .....	50
	- Éducation sur la durabilité dans nos parcs .....	50
	<b>MOBILISER LES MANITOBAINS.....</b>	<b>51</b>
	<b>Apportons chacun notre contribution.....</b>	<b>52</b>
	- Faire preuve de leadership vert au gouvernement.....	52
	- Conseils verts et faits en bref.....	53
	- Campagne de sensibilisation verte .....	55
	Collectivités urbaines durables .....	55
	- Prix pour les collectivités durables.....	55
	- WaterSense.....	56
	- Faire sortir les enfants.....	56
	- Soutien pour la production alimentaire locale.....	56
	<b>Capitale du Canada en matière d'apprentissage écologique .....</b>	<b>57</b>
	- « Expo-éco » du Canada.....	57
	- Élargir le réseau de caméras Web de la faune du Manitoba.....	57
	- Application Manitoba Nature.....	57
	Détermination du poisson provincial du Manitoba .....	57
	Cartes pour tous.....	57
	Éducation et écoles vertes pour le développement durable .....	58
	<b>Commentaires et coordonnées .....</b>	<b>59</b>

# INTRODUCTION

---

À l'échelle planétaire et locale, la détérioration environnementale, le changement climatique, la pollution, et la perte de biodiversité et d'habitats indiquent qu'il est urgent de mieux protéger l'environnement. Pour y parvenir, il faut faire de meilleurs choix, modifier nos modes de vie et être de meilleurs gardiens de l'eau, de l'air et de la terre.

Le Manitoba sera ouvert à la collaboration avec les villes, les villages, les organismes et les partenaires afin de réduire notre empreinte écologique pour la santé à long terme de notre planète et des générations futures.

Le Manitoba reconnaît le rôle important que jouent les Premières nations, les Métisses et les autres Autochtones dans la gestion environnementale responsable. La Province collabore étroitement avec les collectivités autochtones et du Nord, et les partenariats avec les Autochtones et leurs engagements constituent un élément important de la feuille de route environnementale du Manitoba. L'engagement des collectivités autochtones est essentiel à la réussite de ce plan.

Le présent document énonce un plan d'action stratégique de huit ans qui vise à mobiliser les Manitobains pour qu'ils travaillent ensemble à améliorer l'environnement, tout en veillant à ce que l'économie soit prospère et écologique. En plus des actions indiquées dans le plan, la Province a entrepris d'autres initiatives afin de protéger l'environnement et de gérer nos ressources de manière durable dès aujourd'hui, pour demain. **L'objectif du Manitoba est d'être l'un des endroits les plus durables où vivre sur terre.**

## Loi sur la prospérité verte

---

Des consultations publiques ont commencé en 2012 auprès des Manitobains pour obtenir leurs commentaires sur une loi rigoureuse et avant-gardiste qui remplacera la *Loi sur le développement durable* en vue de faire entrer le Manitoba dans une nouvelle ère de durabilité. On élaborera des mécanismes d'orientation et de soutien aux ministères afin qu'il soit possible de tenir compte de tous les piliers du développement durable dans les budgets annuels, de faire état de la durabilité et de superviser la mise en œuvre de Vert l'avenir – Plan écologique du Manitoba. Cette nouvelle loi ouvrira également la voie pour faire participer davantage le secteur privé à des initiatives de durabilité.

## NOS PRIORITÉS

---

La présente proposition de plan énonce des mesures qui s'articulent autour de cinq priorités clés.

- **BON POUR NOTRE ENVIRONNEMENT – BON POUR NOTRE ÉCONOMIE**
- **ADAPTER NOTRE MODE DE VIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- **PROTÉGER NOTRE EAU, NOTRE AIR ET NOTRE TERRE**
- **PRENDRE SOIN DE NOTRE MONDE VIVANT**
- **MOBILISER LES MANITOBAINS**

# BON POUR NOTRE ENVIRONNEMENT – BON POUR NOTRE ÉCONOMIE

---

Les ressources hydriques, aériennes et terrestres du Manitoba répondent à une gamme diversifiée de besoins liés à l'économie, aux collectivités et aux écosystèmes. Une économie verte, solide et résiliente sera créée afin de réduire les risques environnementaux et les pénuries écologiques, tout en améliorant le bien-être et l'équité sociale des Manitobains.

# UNE ÉCONOMIE VERTE

Notre province bénéficie déjà d'activités commerciales et d'emplois verts, et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone permettra d'accroître notre compétitivité à l'échelle mondiale, de respecter l'équilibre écologique et de créer un bien-être authentique pour tous les Manitobains. Tous les secteurs des économies locales et mondiales devront faire une transition vers les objectifs de développement durable afin d'assurer une prospérité à long terme. Les secteurs clés de l'économie verte du Manitoba comprennent l'énergie propre, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets, ainsi que l'élaboration et la production de bioproduits.

**Le Programme des Nations Unies pour l'environnement définit les emplois verts comme « un travail dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie, des services et de l'administration qui contribue à préserver ou à restaurer la qualité de l'environnement. Les emplois verts se trouvent dans bon nombre de secteurs de l'économie, allant de l'approvisionnement énergétique au recyclage, et de l'agriculture et de la construction au transport. Ils aident à réduire la consommation d'énergie, de matières premières et d'eau grâce à des stratégies à haut rendement, à décarboniser l'économie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à minimiser ou à éviter toute forme de déchets et de pollution, ainsi qu'à protéger et à restaurer les écosystèmes et la biodiversité. » [Traduction]**

Le Manitoba s'appuiera sur les avantages de la province en tant que plaque tournante du développement durable et de l'innovation écologique en établissant des partenariats avec des intervenants et l'industrie privée pour diriger l'élaboration d'un plan d'action multisectoriel qui vise le renforcement de l'économie verte.

## CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de ce plan d'action économique, vert et multisectoriel, le Manitoba examinera tous les soutiens actuels en matière de recherche, de développement et de commercialisation afin de renforcer la croissance des produits et des services utilisant des technologies propres, de rassembler les experts locaux pour la création d'activités commerciales vertes, d'explorer les possibilités pour attirer des investissements internationaux et des entrepreneurs du secteur des technologies propres, et de tirer profit de l'expertise manufacturière locale pour la création de produits fondés sur les technologies propres.

## INVESTIR DANS L'ÉCONOMIE DES EMPLOIS VERTS

Une activité clé de la transition vers une économie verte est de développer des compétences, des connaissances et des valeurs vertes au sein de notre main-d'œuvre existante et future. Cette tâche nécessitera que bon nombre d'intervenants entreprennent des efforts en matière d'éducation et de formation afin d'engendrer une transition vers des pratiques de travail durables. Nous favoriserons le dialogue collaboratif entre les intervenants des industries et des milieux de l'éducation et de la formation afin d'appuyer la détermination, la planification et la prestation de compétences qui soutiendront les secteurs verts au Manitoba et un avenir faible en carbone. Ces mesures comprendront la collaboration avec les établissements et l'avancement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels en vue d'appuyer la transition vers une économie verte, ainsi que le lancement du *Guide des emplois verts et des carrières durables au Manitoba*.



## PLAN D'ACTION POUR UNE ÉCONOMIE VERTE

1882

Établissement de la première ligne de train récréative entre Winnipeg et Kenora.



1903

Établissement de la ligne Canadien Pacifique entre Winnipeg et Winnipeg Beach. À son apogée, 12 à 15 trains par jour transportaient 40 000 vacanciers.



Parc éolien, Saint-Léon



**1916**

Premier service de train de voyageurs à Grand Beach.



**1930**

Mont-Riding devient le premier parc national du Manitoba.



**1942**

Ouverture de l'écloserie du Whiteshell.

## FONDS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Le Bureau des possibilités énergétiques et le Fonds pour la création d'emplois dans le secteur de l'énergie permettront de maximiser les liens économiques locaux découlant des investissements à venir de Manitoba Hydro et d'autres projets relatifs à l'énergie renouvelable. Le fonds de 30 millions de dollars s'appuiera sur nos forces manufacturières et attirera de nouveaux investissements dans la production d'équipement pour les technologies hydroélectriques, géothermiques, éoliennes, solaires, de la prochaine génération de biocarburants, de chauffage à la biomasse ou de réseau intelligent.

## STRATÉGIE RELATIVE AUX BIOPRODUITS

Le Manitoba compte actuellement plus de 30 entreprises qui produisent une vaste gamme de produits à partir des ressources agricoles et forestières durables. La Province travaillera avec des partenaires, comme la Life Science Association of Manitoba, afin de mettre en œuvre les recommandations indiquées dans *Pour un Manitoba vert – Stratégie en matière de bioproduits*, et aura comme objectif de doubler les revenus générés par le secteur d'ici 2020. La priorité sera accordée au développement d'un approvisionnement durable en fibres de biomasse qui serviront à la production d'énergie, de produits chimiques, de textiles, de matériaux de construction, de composites et de plastiques.

## TECHNOLOGIE DE POINTE EN MATIÈRE D'EAU PROPRE

Avec les conseils et le partenariat de la Manitoba Environmental Industries Association, le Manitoba s'appuiera sur la Stratégie relative aux technologies de l'eau propre du Manitoba rendue publique en 2011, et apportera des modifications législatives et réglementaires afin d'encourager les investissements dans les technologies novatrices liées à l'eau et aux eaux usées, tout en respectant les plus hautes normes de protection pour le lac Winnipeg et les autres cours d'eau provinciaux.



1953

Ouverture de la pépinière forestière Pineland



1961

Création de Manitoba Hydro



1961

Établissement des premiers parcs provinciaux du Manitoba, notamment Grand Beach, Duck Mountain, Turtle Mountain et Whiteshell.

## NOUVELLES POSSIBILITÉS DE BIOÉCONOMIE ET RECYCLAGE DES NUTRIANTS

Le Manitoba travaillera avec des partenaires locaux pour évaluer des projets pilotes dans le domaine de la récolte de quenouilles et soutiendra d'autres projets qui amélioreront la qualité de l'eau, tout en démontrant la valeur inhérente de l'affinage de la biomasse et de la récupération de nutriments, et les possibilités économiques qui y sont liées. En outre, le Manitoba déploiera beaucoup d'efforts pour la récupération et le recyclage des nutriments, renvoyant ceux-ci dans le paysage agricole, où ils produiront de nouveau des aliments de haute qualité cultivés au Manitoba.

## CHEF DE FILE NATIONAL EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE ÉCOLOGIQUE

Le Manitoba stimulera la demande pour les rénovations éconergétiques des immeubles au moyen du programme de Manitoba Hydro reconnu à l'échelle internationale, Éconergique, et de codes du bâtiment améliorés. Apprentissage Manitoba examinera les désignations des métiers et l'élaboration de programmes au moyen d'une « perspective verte » pour faire en sorte que les gens de métier de demain possèdent les compétences nécessaires afin de participer à l'économie verte. Manitoba Hydro appuiera également les entreprises sociales comme Building Urban Industries for Local Development (BUILD) à Winnipeg, qui forme et qui emploie des personnes qui font face à des obstacles liés à l'emploi pour faire des rénovations permettant d'économiser de l'énergie et de l'eau dans les quartiers défavorisés.

## Reconnaissance d'un modèle de développement économique communautaire écologique du Manitoba à l'échelle nationale

Des entreprises sociales comme Building Urban Industries for Local Development (BUILD), Manitoba Green Retrofits (MGR), Inner City Renovations (ICR), à Winnipeg, et le Brandon Energy Efficiency Project (BEEP), ont conçu des modèles d'affaires performants qui combinent des objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Ces organismes emploient des gens aux prises avec des obstacles liés à l'emploi pour faire des rénovations permettant d'économiser de l'énergie et de l'eau dans des maisons et des appartements situés dans des quartiers défavorisés. Les avantages sont considérables : diminution des factures de services publics pour les Manitobains à faible revenu, amélioration du parc de logements dans les quartiers plus vieux, formation et emploi de jeunes Autochtones et d'autres personnes exclues du marché du travail général, et diminution des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie. En 2011, BUILD a reçu le prix ÉcoVie de la Banque Scotia dans la catégorie « Prix de leadership – entreprise ». Le Manitoba met en place des politiques pour que ce modèle novateur puisse s'élargir et avoir des répercussions encore plus importantes sur les collectivités défavorisées partout dans la province.

## RECONNAISSANCE DES BIENS ET DES SERVICES ÉCOLOGIQUES

Les biens et les services écologiques sont les avantages environnementaux découlant des écosystèmes en santé comme la purification de l'air et de l'eau. Ils comprennent également les biens marchands découlant des écosystèmes comme le carburant et les fibres. La Province créera de nouveaux partenariats avec l'industrie afin d'encourager la conservation et le développement de biens et de services écologiques qui bénéficieront à l'environnement du Manitoba tout en appuyant une économie solide. Le Manitoba entamera des discussions pour déterminer comment tenir compte de la valeur des biens et des services écologiques et de la manière dont ils sont reflétés dans les décisions d'autorisation et relatives à l'utilisation des terres.



1961

Création de la zone de gestion de la faune Watson P. Davidson, la première des 80 zones qui sont maintenant en place.



1967

Création du parc provincial de Birds Hill.



1968

Achèvement du canal de dérivation de la rivière Rouge au coût de 63 millions de dollars.



1972

Établissement du premier district de conservation au Manitoba.

# PLAQUE TOURNANTE DE L'ÉNERGIE PROPRE ET VERTE

La situation concernant la sécurité énergétique, la pollution due à l'utilisation de combustibles fossiles et la hausse des prix de l'énergie est de plus en plus préoccupante. Toutefois, le Manitoba est dans une position très enviable, car il a un meilleur contrôle sur le destin de son énergie propre et est engagé à créer des conditions qui stimuleront et encourageront l'innovation verte, particulièrement dans le secteur de l'énergie verte.

## PREMIÈRE STRATÉGIE MANITOBAINE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

En 2012, une nouvelle stratégie provinciale en matière d'énergie a été lancée, mettant l'accent sur la réduction de notre dépendance aux combustibles fossiles importés. La stratégie porte sur l'électricité renouvelable, le chauffage dans l'environnement bâti, le carburant de transport et l'efficacité énergétique. Le Manitoba s'engage à faire augmenter la proportion globale de consommation d'énergie renouvelable dans la province et continuera à mettre en œuvre des politiques et des programmes afin d'atteindre cet objectif.

## STRATÉGIE HYDROÉLECTRIQUE NOUVELLE GÉNÉRATION

La nouvelle génération de développement hydroélectrique dans le nord du Manitoba rompt avec le passé. De nos jours, les peuples autochtones agissent comme partenaires dans les étapes de planification, de construction et d'exploitation, et sont en passe de devenir des bénéficiaires à long terme sur le plan financier. Chaque projet est conçu de manière à avoir un minimum de répercussions possibles sur l'environnement. En ce qui a trait à la superficie, beaucoup de centres

commerciaux modernes en milieu urbain, d'ensembles résidentiels et d'usines de production d'énergie occupent une superficie aussi importante ou plus grande que celle d'un projet d'hydro-électricité nouvelle génération.

## HAUSSE DE LA PRODUCTION D'HYDROÉLECTRICITÉ DE 43 %

Au cours des 15 prochaines années, les nouveaux projets de production et de transmission devraient permettre d'ajouter plus de 2 300 mégawatts (MW) d'hydroélectricité renouvelable dans le réseau électrique, élargissant ainsi davantage le rôle du Manitoba en tant que fournisseur régional d'énergie propre. Les projets d'hydroélectricité nouvelle génération du Manitoba fourniront une augmentation de 43 % de la production d'hydroélectricité par rapport aux niveaux de 2012.

## UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE AMÉLIORÉ

Manitoba Hydro envisage un certain nombre de nouvelles priorités en matière de transmission, notamment l'expansion de la transmission nord-sud, dont la fiabilité sera améliorée par la mise en place d'un nouveau corridor de transport d'électricité Bipole III dans l'ouest de la province, de nouvelles lignes vers les États-Unis et des connexions améliorées avec la Saskatchewan. Ces projets amélioreront grandement la fiabilité à long terme du réseau du Manitoba en ce qui a trait aux événements météorologiques extrêmes et à l'instabilité du climat, permettront d'améliorer les nouveaux développements hydroélectriques dans le nord de la province et éoliens dans le sud de la province, et amplifieront l'échelle des exportations du Manitoba et la portée de ses marchés.



1974

Début des travaux de restauration de l'ancien marais St. Andrews pour devenir la zone de gestion de la faune actuelle du marais d'Oak Hammock.



1975

Arrivée de la maladie hollandaise de l'orme au Manitoba.



1980

Construction de l'enclos pour ours polaires de Churchill, élément central du programme Alerte aux ours polaires, un programme manitobain de renommée.



1985

Désignation d'Atikaki en tant que premier parc sauvage du Manitoba.



## PROGRAMME ÉCONERGIQUE RENFORCÉ

Le programme Éconergie de Manitoba Hydro a permis d'éviter l'émission de plus de 700 000 tonnes de gaz à effet de serre et a permis aux consommateurs d'épargner plus de 36 millions de dollars sur leurs factures de services publics annuellement. La nouvelle Loi sur les économies d'énergie fera en sorte que Manitoba Hydro investisse dans des programmes qui réduisent la consommation d'énergie, permettant aux Manitobains d'économiser de l'argent, faisant accroître les exportations d'hydroélectricité et réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre du nouveau programme de financement relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique autorisé en vertu de la loi, Manitoba Hydro financera les coûts en capital initiaux pour les rénovations liées à l'énergie et à l'eau, et recouvrera ces sommes par l'ajout de frais mensuels sur les factures de services publics des clients.

## PLUS DE CHAUFFAGE VERT GRÂCE À LA GÉOTHERMIE

La géothermie permet de réduire les dépenses énergétiques en chauffage et en refroidissement, ainsi que la dépendance du Manitoba à l'égard des combustibles fossiles importés, comme le gaz naturel. Les systèmes géothermiques constituent l'une des options de diminution des émissions les plus importantes offertes aux propriétaires de résidences du Manitoba. Des efforts seront déployés afin d'offrir un soutien à long terme pour l'adoption de l'énergie géothermique en tant que source de chaleur renouvelable et pour accélérer la transition du Manitoba vers des systèmes de chauffage qui utilisent des sources d'énergie renouvelables.



1986

Fondation de la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba, qui a comme mandat de conserver et de restaurer les habitats du poisson et des autres espèces sauvages.



1988

Établissement de la Table ronde du Manitoba sur l'environnement et l'économie. Le gouvernement adopte le développement durable dans son programme environnemental et économique.



1989

Création du programme Éconergie pour la conservation de l'énergie.



## LEADERSHIP DANS LE DOMAINE DE LA VOITURE ÉLECTRIQUE

La transition vers les voitures électriques permettra de réduire les coûts de transport pour les Manitobains, de réduire la somme d'argent qui sort chaque année de la province pour l'importation de carburants fossiles, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de manière importante. Les partenariats avec les intervenants clés permettront de faciliter l'adoption des véhicules électriques, d'illustrer la fiabilité des véhicules à passagers tout électriques et d'appuyer l'élaboration d'autobus de transport en commun entièrement électriques et d'une technologie de chargement rapide des batteries.



**1989**

Établissement de l'aire de conservation des hautes herbes des prairies du Manitoba grâce à un partenariat entre les gouvernements fédéral et provincial et des organismes non gouvernementaux nationaux et locaux.



**1990**

Commencement du premier programme de collecte sélective porte-à-porte à Winnipeg. Les Manitobains recyclent maintenant plus de 70 millions de kilogrammes de matériaux par année.



**1990**

Le Manitoba est la première province du Canada à exiger les hameçons sans barbe.

## HAUSSE DE LA PRODUCTION ET DE L'UTILISATION DE BIOCARBURANTS

Les mandats provinciaux pour l'éthanol et le biodiesel n'ont pas seulement entraîné de nouveaux développements économiques au Manitoba, mais ont également permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 400 000 tonnes par année. Le Manitoba consultera les producteurs de biocarburant, les fournisseurs de carburant, les producteurs de bétail et les fabricants de moteurs de véhicule en vue de faire augmenter les volumes d'éthanol et de biodiesel utilisés au Manitoba. Le Manitoba examinera les possibilités pour faire accroître les volumes d'éthanol produits à partir des déchets agricoles; cette approche étant considérée comme l'une des plus vertes et des plus durables en réponse à nos enjeux liés aux biocarburants. Le Manitoba évaluera également le potentiel d'autres options de recharge au diesel, tout en veillant à ce que ces options répondent aux exigences nécessaires relativement à la performance des véhicules, à l'économie, à l'environnement, aux compétences et à l'infrastructure.

## EXPLOITATION MINIÈRE PLUS ÉCOLOGIQUE AU MANITOBA

La Province collabore avec les industries minière et pétrolière concernant le développement durable des ressources minérales du Manitoba. Ces industries soutiennent les collectivités rurales et du Nord et offrent de possibilités de développement économique aux collectivités autochtones éloignées. Le Manitoba travaillera avec des intervenants pour élaborer une nouvelle stratégie minière qui améliorera la performance environnementale du secteur minier, encouragera l'innovation dans cette industrie et assurera l'adoption de technologies et de pratiques minières plus écologiques dans le secteur minier du Manitoba.



1992

Le Manitoba établit la première liste de plantes et d'animaux menacés en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.



1993

Le Manitoba oblige la récupération et le recyclage des chlorofluorocarbones (CFC), et rend obligatoire la formation des techniciens de l'industrie qui assurent la maintenance de l'équipement fonctionnant aux CFC et à d'autres substances nuisibles à la couche d'ozone.



1993

Adoption de règlements sur le brûlage des résidus de culture afin de réduire les effets négatifs sur la santé et la sécurité causés par la fumée des champs des producteurs.

# ÉCOTOURISME DE CLASSE MONDIALE

Notre province a la chance d'avoir des paysages incroyables, des merveilles naturelles et des cultures riches, et nous avons l'intention d'offrir au reste du monde la chance d'en profiter. L'écotourisme a très peu de répercussions sur la nature et la culture, est éducatif et fécond en aventures et permet de soutenir l'économie locale. Il est temps que le Manitoba devienne chef de file dans l'écotourisme durable, ce qui sera appuyé par notre initiative en matière d'apprentissage écologique.

## PREMIÈRE STRATÉGIE MANITOBAINE EN MATIÈRE D'ÉCOTOURISME

Une alliance du secteur, comprenant des exploitants, le gouvernement, Voyage Manitoba et des peuples autochtones, sera créée pour superviser l'élaboration d'une nouvelle démarche communautaire qui mettra l'accent sur les groupes de produits et le développement régional, sur les attractions et les caractéristiques naturelles, et sur les possibilités communautaires.

## HÔTELS PLUS ÉCOLOGIQUES – PROGRAMME D'ÉVALUATION ÉCOLOGIQUE CLÉ VERTE

Les Manitobains devraient avoir accès à des programmes complets de recyclage et de réduction des déchets ainsi qu'à d'autres programmes qui aident à réduire leur incidence environnementale, qu'ils soient à la maison ou en train de voyager. Le Manitoba collaborera avec la Manitoba Hotel Association pour élargir le programme d'évaluation écologique Clé verte, qui évalue un nombre de pratiques écologiques responsables, comme la conservation d'énergie et d'eau, la réduction des déchets, et la réutilisation maximale possible et le recyclage. On mettra aussi l'accent sur les pratiques qui



Oak Hammock Marsh

réduisent le gaspillage alimentaire et qui encouragent le compostage. Travailler avec l'industrie de l'hospitalité et promouvoir le programme d'évaluation écologique Clé verte aidera à rendre le Manitoba plus durable et à devenir une destination de choix.



1993

Lancement du Timbre pour la mise en valeur de la pêche au Manitoba.



1997

Établissement d'un programme de recyclage d'huile usagée exploité par l'industrie. Aujourd'hui, plus de 80 % de l'huile usagée est récupérée à l'échelle de la province, dans 79 centres de collecte.



1998

Création du Lake Winnipeg Research Consortium, qui recueille des données scientifiques sur le lac Winnipeg au moyen du navire de recherche Namoo.





*Murale de loup, Thompson*

## NOUVELLES POSSIBILITÉS D'ÉCOTOURISME

En partenariat avec les collectivités autochtones, on fera la promotion de l'écotourisme autochtone et de destinations, nouvelles et améliorées, comme la forêt boréale du côté est, nommée site du patrimoine mondial de l'UNESCO, le Waabanong Anishinaabe Interpretive Learning Centre et un sentier côtier de la rive est. Les destinations de Churchill, pour les ours polaires, et de Thompson, pour les loups, seront les éléments centraux des possibilités touristiques accrues. De nouvelles activités améliorées comme l'observation d'oiseaux, l'observation de la faune, les aventures hivernales, le kayak, le canot et le rafting seront explorées avec des partenaires du secteur privé. Les expériences en arrière-pays seront plus attrayantes grâce à la mise en place d'un système de permis et de suivi, à des améliorations liées au portage et à des installations de camping sauvage de choix.

## NORMES ET CERTIFICATIONS

On assurera la qualité du secteur touristique sur le plan de la sécurité, du service, de la formation, de la gestion environnementale, de l'éducation et de la sensibilité culturelle en se fondant sur des approches internationales. Le Manitoba haussera la capacité locale grâce à la mise en œuvre d'une vision touristique axée sur les collectivités, y compris l'engagement des jeunes et le développement d'entreprises.



1998

Proclamation de la Loi sur le développement durable.

# ADAPTER NOTRE MODE DE VIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

Les scientifiques de partout dans le monde reconnaissent que le changement climatique est réel et se produit en ce moment. Les changements climatiques qui surviennent au Manitoba toucheront les écosystèmes naturels, l'économie, et la santé et le bien-être de tous les Manitobains. La manière dont les émissions seront réduites façonnera notre économie, nos collectivités et notre mode de vie. Simultanément, nous devons envisager des politiques d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. Tourné vers l'avenir, le Manitoba cherchera à prévenir les changements climatiques et à s'y préparer en intégrant ces politiques dans un nouveau plan d'action provincial en matière de climat.

# RÉDUIRE LES GAZ À EFFET DE SERRE

Le Manitoba est aux prises avec des défis uniques en ce qui a trait à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et a besoin d'une solution dynamique, réaliste et conçue de manière collective au Manitoba.

## NOUVEAU PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE CLIMAT POUR LE MANITOBA

Le Manitoba mettra à jour le plan d'action sur le changement climatique de 2008 et adoptera une approche holistique qui traitera à la fois des émissions causant le changement climatique mondial et des répercussions découlant de ce changement. Des intervenants des secteurs clés aideront à cerner les possibilités, à déterminer les stratégies d'action et à établir de nouveaux objectifs.

## DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Afin de continuer à améliorer l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre du Manitoba et d'orienter la future politique sur le changement climatique, la Province fera des consultations concernant des règlements qui rendront obligatoire la déclaration des émissions de gaz à effet de serre et qui établiront les seuils et les autres exigences clés en matière de communication. Les recommandations seront fondées sur les commentaires des intervenants.

## PROGRAMME DE PROMOTION DE LA BIOÉNERGIE DU MANITOBA

Le Programme de promotion de la bioénergie du Manitoba vise à appuyer les Manitobains dans la transition vers la transformation et l'utilisation de la bioénergie pour le chauffage au lieu du charbon. Ce programme est administré par Agriculture, Alimentation et Développement rural Manitoba et fournit de l'aide financière aux utilisateurs de charbon et aux transformateurs de biomasse pendant la transition vers les systèmes de bioénergie et leurs chaînes d'approvisionnement.

Les biocombustibles renouvelables sont considérés comme « neutres en carbone » parce que le carbone qui est libéré dans l'atmosphère lorsqu'ils sont brûlés est réabsorbé lorsqu'une nouvelle biomasse est cultivée. Le Manitoba dispose de 3 à 5 millions de tonnes de biomasses chaque année en surplus de la quantité requise pour la gestion des terres et le bétail. L'utilisation d'une biomasse offerte localement réduirait l'importation de combustibles fossiles et assisterait au développement d'une industrie et d'emplois renouvelables dans le Manitoba rural.

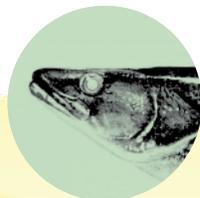
## RÉSEAU DE L'ÉCONOMIE DE BIOMASSE

Un nouveau Réseau de l'économie de biomasse a été créé pour assurer des liens régionaux efficaces entre l'offre et la demande du marché afin de créer un marché de biomasse plus solide qui aidera à remplacer l'utilisation du charbon et d'autres combustibles fossiles. Le réseau sera composé d'intervenants de différents secteurs et aidera à cerner les possibilités liées au marché de la bioénergie et à développer la production de bioénergie. La Province demandera au Réseau de lui faire part de commentaires sur la mise en œuvre de l'interdiction de chauffage au charbon du Manitoba.



2000

Création de la Direction des relations avec la communauté autochtone.



2001

Année de frai la plus réussie de l'histoire récente pour le doré jaune au lac Winnipeg.



2002

Adoption de la *Loi sur la qualité de l'eau potable*, qui détermine les exigences en matière de normes et de permis pour les systèmes d'approvisionnement en eau potable et qui établit le Service de l'eau potable.

## INTERDICTION DE CHAUFFAGE AU CHARBON 2014 DU MANITOBA

Dans le discours du Budget 2011, le Manitoba a annoncé qu'une taxe sur les émissions de charbon serait mise en œuvre, que les recettes de la taxe serviraient à aider les utilisateurs de charbon à passer à des formes d'énergies plus propres, et que le Manitoba interdirait également l'utilisation de charbon pour le chauffage de lieux et de l'eau, cette interdiction étant mise en œuvre progressivement à compter du 1er janvier 2014. La *Loi de la taxe sur les émissions provenant du charbon* est entrée en vigueur en janvier 2012 et les recettes découlant de cette taxe sont redirigées vers le Programme de promotion de la bioénergie du Manitoba du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural.

La Province a convoqué le Réseau de l'économie de biomasse pour fournir des conseils et de l'expertise au gouvernement concernant le développement du secteur de la biomasse du Manitoba et la mise en œuvre de l'interdiction de chauffage au charbon du Manitoba. Réduire la dépendance du Manitoba au charbon importé stimulera les activités économiques de la chaîne de valeurs, y compris la mise à jour et l'entretien des chaudières, l'approvisionnement, et la collecte et la production de biomasse. Ces activités feront augmenter la disponibilité et l'abordabilité de la biomasse au Manitoba et créeront des produits de biocombustibles à valeur ajoutée.

## INTERDICTION DE CHAUFFAGE AU COKE DE PÉTROLE

Le Manitoba a mis en œuvre une interdiction d'utiliser du coke de pétrole pour le chauffage de lieu et de l'eau le 31 décembre 2013. Le coke de pétrole est un sous-produit du processus d'enrichissement des sables pétrolifères qui est actuellement stocké en grandes quantités. Le Manitoba sera la première province du Manitoba à appliquer une telle interdiction.



2002

Proclamation de la *Loi sur la protection des ours polaires*.



2003

Lancement du Plan d'action pour la protection du lac Winnipeg et création du Conseil de gestion du lac Winnipeg.



2005

Publication de *Vert et prospère*, le cadre stratégique du Manitoba en matière d'environnement, qui contient de nombreux d'exemples de réalisations collectives et qui oriente la construction d'un avenir vert et prospère pour tous les Manitobains.

## PASSER DU BRÛLAGE DE DÉBRIS À LA PRODUCTION DE BIOMASSE

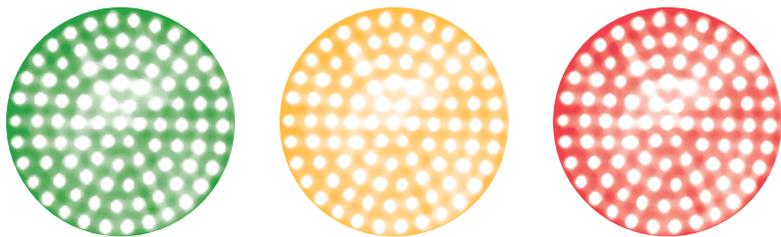
Le Manitoba collaborera avec l'industrie forestière pour faire accroître l'utilisation des débris de bois provenant des exploitations forestières afin de produire de la biomasse pour les marchés émergents en matière de biocarburant et de bioénergie, créant ainsi un climat propice à l'investissement et au développement commercial.

## DÉFI DU MANITOBA EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

Tout le monde doit fournir sa part d'efforts afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre tous les jours pour obtenir une réduction importante de ces émissions au Manitoba. Grâce à de nouvelles initiatives, les familles et les entreprises manitobaines seront encouragées à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Le Manitoba s'associera avec des organismes environnementaux, des associations de l'industrie et des groupes communautaires et de gestion des déchets pour stimuler l'action individuelle et communautaire.

## RÉDUCTION DES ÉMISSIONS D'ÉCHAPPEMENT

Les habitudes de déplacements quotidiens, des secteurs de l'agriculture et des ressources bien établis, et un secteur du transport et de la logistique en pleine expansion contribuent tous aux émissions d'échappement dans la province. Le nouveau plan d'action manitobain en matière de climat visera à diminuer les émissions d'échappement tout en cherchant des moyens de rendre les chaînes d'approvisionnement et les corridors de transport plus efficaces sur le plan des ressources et de promouvoir des moyens écologiques pour se rendre au travail.



## RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DES GAZ D'ENFOUISSEMENT

Afin de réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre provenant des sites d'enfouissement, la Province élargira le système de réglementation pour le contrôle, la collecte ou l'utilisation de ces émissions.

## ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION LUMINEUSE ÉCONERGÉTIQUES

Le Manitoba a déjà accompli des progrès substantiels dans la conversion de la signalisation lumineuse sur les routes provinciales, passant de l'éclairage incandescent aux DEL, ce qui a entraîné des réductions de la consommation d'énergie et des économies de coûts importantes. Le gouvernement collaborera avec Manitoba Hydro afin de poursuivre sur cette lancée et d'explorer la faisabilité de la mise en place progressive et répandue de systèmes d'éclairage de rue à DEL dans la province.

## STRATÉGIE DE TRANSPORT ACTIF

Le Manitoba ira de l'avant avec les recommandations clés indiquées dans le rapport Greater Strides: Taking Action on Active Transportation, notamment l'élaboration d'une politique provinciale en matière de transport actif, la nomination d'un coordinateur provincial responsable du transport actif et l'établissement d'un conseil consultatif permanent public composé d'intervenants.

## PLAN DIRECTEUR POUR LE TRANSPORT DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE

Le Manitoba travaillera avec Partenariat de la région de la capitale afin de préparer un plan directeur pour le développement futur du transport dans la région de la capitale qui cerne les possibilités et les défis relatifs au transport dans la région de Winnipeg, et afin de créer une feuille de route en vue de répondre aux besoins futurs des résidents et des municipalités.

## GUIDES DE RESSOURCES POUR L'AMÉNAGEMENT

La Province fournira des guides sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci afin de soutenir les municipalités, les districts d'aménagement, les districts de conservation et les conseillers en planification, et de souligner ce qu'ils peuvent faire pour atteindre différents objectifs de la réglementation sur l'aménagement du territoire.



2006

Ouverture du premier parc éolien de la province près de Saint-Léon.



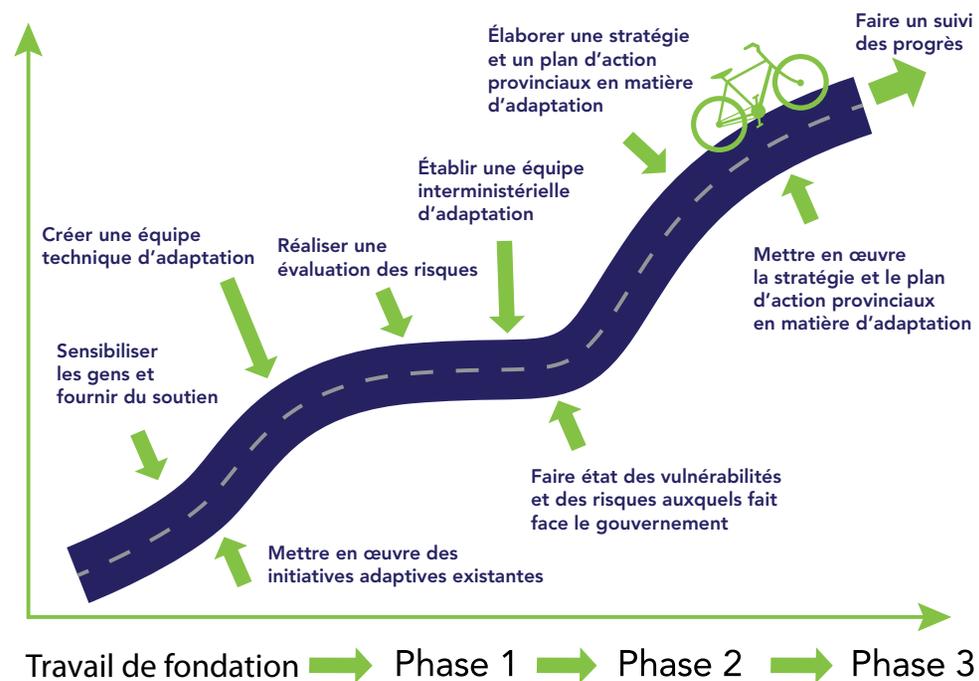
2006

Établissement du programme de recyclage des pneus exploité par l'industrie afin de gérer les pneus des automobiles, des camions et des véhicules à caractère non routier. Aujourd'hui, 100 % des pneus (plus de 12 000 000 kg) sont transformés et recyclés au Manitoba.

# S'ADAPTER À UN CLIMAT CHANGEANT

L'adaptation à un climat changeant nécessite des efforts en matière de collaboration, d'attention et d'innovation. La participation du Manitoba à la coopérative des prairies pour la recherche en adaptation et les activités d'adaptation qui se déroulent dans l'ensemble des ministères provinciaux ont permis de jeter les bases pour la collaboration et les progrès continus. La stratégie d'adaptation au changement climatique du Manitoba sera fondée sur une approche en trois phases, énoncées dans le parcours d'adaptation de la province.

## « Parcours » d'adaptation au changement climatique du Manitoba



### PHASE 1 : ÉVALUATION DES RISQUES À L'ÉCHELLE DU GOUVERNEMENT

La Province formera une équipe interministérielle d'adaptation afin de procéder à des évaluations des risques liés au changement climatique dans l'ensemble des ministères et d'examiner les vulnérabilités et les risques potentiels liés au changement climatique qui pourraient entraver la prestation des programmes et des services essentiels.

### PHASE 2 : ÉVALUATION DES RISQUES À L'ÉCHELLE DE LA PROVINCE

Le Manitoba entreprendra une évaluation des risques dans l'ensemble de la province afin d'examiner ce à quoi pourraient faire face les collectivités, les écosystèmes et l'économie de la province. On présentera des recommandations sur la gestion de ces risques tout en déterminant des possibilités potentielles. Ces travaux nécessiteront de nouveaux efforts de collaboration avec des organes de recherches, des établissements d'enseignement supérieur et des intervenants clés.

### PHASE 3 : STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'ADAPTATION

On élaborera l'une des premières stratégies complètes d'adaptation au Canada, qui comprendra un cadre de surveillance et d'évaluation afin d'évaluer les progrès en matière d'adaptation.

## AMÉLIORATION DE LA PRÉVENTION, DE L'ATTÉNUATION ET DE LA SURVEILLANCE DES DÉSASTRÉS

Le Manitoba haussera sa capacité en matière de protection contre les inondations grâce à des améliorations des structures de protection. La Province améliorera aussi la capacité de protéger les forêts et les collectivités du Nord en sensibilisant la population et en appuyant des stratégies de prévention, des plans communautaires de protection contre les incendies et le programme d'atténuation des risques d'incendie FireSmart. La modernisation de la flotte de bombardiers à eau du Manitoba demeurera une priorité.

## SURVEILLANCE ET PROTECTION DES ESPÈCES MENACÉES

Comme certaines espèces menacées sont sensibles au changement climatique, la Province poursuivra la surveillance et la protection des espèces menacées. Puisque ces espèces sont touchées par le changement climatique, on accordera plus d'attention à la création de zones protégées, ou au maintien des zones existantes, en tant que couloir de migration pour les plantes et les espèces animales.

## RECHERCHE SUR LES PUIITS ET LES RÉSERVES DE CARBONE

Le Manitoba reconnaît l'importance des écosystèmes des forêts, des milieux humides et des tourbières dans la province. Le Plan d'action de la gestion du carbone terrestre et le nouveau plan relatif aux forêts boréales du Manitoba permettront d'assurer la gestion responsable de ces paysages en améliorant notre compréhension de la dynamique et des valeurs de séquestration du carbone dans les écosystèmes agricoles, forestiers et des tourbières, en faisant la promotion de la gestion des bassins de carbone, et en tenant compte du carbone terrestre dans le cadre des initiatives relatives au changement climatique. En outre, la modélisation et la comptabilisation du carbone constitueront une composante de tous les plans de gestion forestière préparés au Manitoba.

## DES MILLIONS D'ARBRES ADDITIONNELS

Cette initiative de reforestation fructueuse permettra le plantage de millions d'arbres additionnels d'ici 2020, s'appuyant sur les six millions d'arbres plantés de 2008 à 2012. Lorsque la demande du public augmentera, un programme modifié sera préparé pour l'avenir à long terme.



Pépinière forestière Pineland



2006

Mise en œuvre du système de réservation des parcs, créé au Manitoba.



2006

Le caribou des bois des forêts boréales est ajouté à la liste des espèces menacées en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.



2007

Le Manitoba se joint à la Western Climate Initiative avec six États de l'Ouest américain et la province de la Colombie-Britannique.

# PROTÉGER NOTRE EAU, NOTRE AIR ET NOTRE TERRE

---

L'eau douce abondante du Manitoba fait vivre les écosystèmes, les collectivités et l'économie, et doit être protégée. La prévention de la pollution doit réduire la contamination de l'eau, de l'air et de la terre par les toxines et les déchets, et doit encourager l'utilisation et la mise au point de technologies propres.

# GESTION DE NOS RESSOURCES HYDRIQUES, SAUVER LE LAC WINNIPEG

Notre lac précieux fait face à de véritables défis et toutes les mesures possibles doivent être prises pour restaurer sa santé, et pour protéger la santé des lacs et des cours d'eau dans l'ensemble de la province.

## MONTRER LA VOIE CONCERNANT LES RESSOURCES HYDRIQUES

Le Manitoba fait preuve de leadership en ce qui a trait à la protection et à la conservation de l'eau grâce à un certain nombre d'initiatives liées entre elles, notamment des efforts coopératifs internationaux concernant le lac Winnipeg, une stratégie de gestion des eaux de surface, une stratégie relative aux milieux humides, une planification intégrée de la gestion des bassins hydrographiques, une stratégie de gestion des tourbières et une nouvelle stratégie de conservation de l'eau. Bon nombre d'organismes, de collectivités et de particuliers font déjà tout ce qu'ils peuvent pour protéger et conserver l'eau au Manitoba. Le Manitoba explorera et élaborera de nouvelles façons de coordonner ces activités grâce à la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau actualisée qui présentera une vision claire au bénéfice de tous et fera en sorte que nous travaillons tous ensemble.

## ACCORD LAKE FRIENDLY

Le Manitoba coordonnera ses efforts et encouragera le leadership pour assurer la protection de la qualité de l'eau au Manitoba et dans l'ensemble du bassin du lac Winnipeg. L'Accord Lake Friendly sera établi pour encourager la coopération relativement à la réduction de nutriments. Le Manitoba travaillera avec les maires et les préfets des municipalités du bassin Sud pour continuer sur la lancée du programme Lake Friendly de manière à ce que le nouvel accord Lake Friendly fasse participer tous les secteurs de la société à des plans d'action pour protéger nos lacs et nos rivières. En partenariat avec beaucoup d'autres parties, l'Accord bâtira un effort coordonné et engagé parmi un réseau d'intervenants (notamment la population en général et les organismes non gouvernementaux) vers le but commun de protéger les lacs et les rivières en réduisant la charge en nutriments.

Les excédents de nutriments entraînent une hausse de la fréquence et de la gravité des proliférations d'algues non seulement dans le lac Winnipeg, mais aussi dans les lacs à l'échelle du bassin du lac Winnipeg. Au cours des quelques dernières décennies, on a consigné des hausses importantes des déversements de nutriments dans le bassin du lac Winnipeg. Les proliférations d'algues peuvent :

- causer des problèmes de goût et d'odeur relativement à l'eau potable;
- rendre les rives et les plages impropres aux bains et aux autres loisirs;
- nuire à la santé des écosystèmes en ayant des effets négatifs sur la vie et les habitats aquatiques;
- nuire au potentiel de pêche commerciale et récréative;
- produire des toxines qui peuvent être dangereuses pour les personnes, le bétail et les animaux de compagnie.



2007

Création de dépôts de déchets électroniques dans l'ensemble de la province afin de recueillir et de recycler correctement l'équipement électronique indésirable.



2007

Le Manitoba est la première province canadienne à mettre en place une loi qui prévoit l'élimination presque entière du phosphore dans les détergents à vaisselle grâce à la *Loi sur la réduction du phosphore*.



2007

Désignation officielle de la rivière Rouge comme rivière du patrimoine canadien.

## LAKE FRIENDLY STEWARDS ALLIANCE

L'Accord prévoira l'établissement de la Lake Friendly Stewards Alliance qui fournira un forum pour faciliter l'échange d'information, accroître la collaboration et la coordination, améliorer la transmission de données et l'obligation redditionnelle, accroître l'efficacité et le transfert de technologies et renforcer les pratiques d'intendance et les possibilités économiques.

L'Alliance se réunira au moins une fois par année et visera à avoir des représentants des gouvernements, des collectivités des Premières nations et des Métis, des districts de conservation, du milieu agricole, des affaires et de l'industrie, des administrations locales, des associations de chalets et des organismes environnementaux non gouvernementaux. Le comité directeur et les groupes de travail de l'Alliance se réuniront aussi régulièrement pour faire progresser les travaux qui se déroulent en vertu de l'Accord Lake Friendly.

Les nutriments proviennent de pratiquement toutes les activités réalisées dans le bassin du lac Winnipeg, notamment des sources ponctuelles comme les eaux usées et l'industrie et des sources non ponctuelles comme l'agriculture, les terrains de golf et les régions urbaines et de chalets. En outre, les activités à l'échelle du bassin du lac Winnipeg, comme la perte de milieux humides et de zones riveraines, le drainage accru, et d'autres modifications relatives à l'utilisation des terres ont accru le transport des nutriments des terres à l'eau.

## PLAN D'ACTION LAKE FRIENDLY

Tous les résidents vivant dans le bassin hydrographique ont un rôle à jouer dans la diminution de la charge en nutriments. La réduction de la charge en nutriments à l'échelle du bassin du lac Winnipeg permettra d'améliorer la qualité de l'eau pour le lac Winnipeg et pour tous les lacs, les rivières et les ruisseaux à l'échelle du bassin hydrographique.

L'Accord Lake Friendly demandera à tous les signataires de créer et de mettre en œuvre des plans individuels pour une réduction de la charge en nutriments qui reflète leur situation et leur rôle particuliers dans le bassin hydrographique. Ces plans individuels seront publiés sous forme d'annexes à l'Accord. Ensemble, les annexes élaborées par toutes les parties – y compris la Province du Manitoba et d'autres gouvernements – constitueront le plan d'action Lake Friendly. De cette manière, le plan d'action comprendra des engagements et des échéanciers pour tous les intervenants qui travailleront ensemble afin d'améliorer la qualité de l'eau et de réduire la charge en nutriments.



2007

Le Règlement sur la qualité de l'eau potable et le Règlement sur les normes de qualité de l'eau potable sont entrés en vigueur. Les lignes directrices nationales liées à la santé sont devenues des normes exécutoires.

# STRATÉGIE DE GESTION DES EAUX DE SURFACE

La Stratégie de gestion des eaux de surface énonce une approche plus intégrée pour gérer les eaux de surface en visant à faire en sorte que les perspectives environnementales, sociales, économiques et d'ingénierie soient envisagées dans la prise de décisions en matière de gestion des eaux de surface. Elle souligne la nécessité d'envisager de manière plus efficace les répercussions cumulatives en aval, les effets sur la santé de nos rivières, lacs, milieux humides et zones riveraines vulnérables. En particulier, elle souligne la nécessité de la rétention et du stockage d'eau dans le paysage, ce qui fournira de multiples résultats bénéfiques, comme l'atténuation des inondations et des sécheresses et la protection de la qualité de l'eau.

## LES FAITS SAILLANTS COMPRENNENT :

**LE TRANSFERT VERS UNE GESTION DE L'EAU DURABLE** – Réalisé en s'associant à des chercheurs, à des districts de conservation, à des producteurs agricoles et à des organismes environnementaux non gouvernementaux afin d'évaluer et de mettre en œuvre des stratégies qui visent à stocker de plus grandes quantités d'eau de manière répartie à l'échelle des bassins hydrographiques. Les solutions de stockage naturelles (p. ex., les milieux humides) et les solutions de stockage artificielles seront incluses.

**AMÉLIORER ET PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU** – Les pratiques de gestion des eaux et de gestion des terres sont étroitement liées à la qualité de l'eau. Le Manitoba continuera à employer une vaste gamme d'approches novatrices afin de réduire les apports en nutriments dans le cadre de l'Accord Lake Friendly.

## AUCUNE PERTE NETTE DES AVANTAGES LIÉS AUX MILIEUX

**HUMIDES** – Ceci est réalisé au moyen d'une nouvelle approche réglementaire visant la gestion du drainage et de la rétention des eaux et d'une nouvelle stratégie relative aux milieux humides et est appuyé par des efforts continus pour rehausser le profil des multiples avantages liés aux milieux humides, y compris la qualité de l'eau améliorée, le stockage du carbone, la résilience environnementale, la rétention d'eau et la prestation d'habitats pour une vaste gamme de plantes et d'animaux.

**LA PRÉPARATION À DES CONDITIONS EXTRÊMES** – La mise en œuvre d'améliorations de l'infrastructure, et l'intégration de la planification de l'infrastructure à la planification de l'utilisation et de l'aménagement des terrains, permettront de réduire notre vulnérabilité face aux inondations, aux sécheresses à long terme et à d'autres conditions météorologiques extrêmes. L'élaboration de la stratégie manitobaine en matière d'imagerie continuera de mettre l'accent sur l'acquisition coordonnée de données de détection et de télémétrie par ondes lumineuses (LiDar) afin d'appuyer la cartographie et l'analyse géospatiales pour améliorer la planification et réduire les risques.

## RÉSILIENCE ENVIRONNEMENTALE ET COMMUNAUTAIRE POUR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

– La protection des sources d'eau potable et l'amélioration de la santé des écosystèmes aquatiques seront essentielles aux stratégies d'adaptation aux changements climatiques et fourniront au Manitoba la meilleure chance de bâtir une résilience environnementale face aux changements climatiques. Bon nombre des mesures de la Stratégie de gestion des eaux de surface appuieront le parcours d'adaptation aux changements climatiques du Manitoba.



## NOUVELLE PROTECTION POUR LES MILIEUX HUMIDES ET LES ZONES RIVERAINES

On appelle souvent les milieux humides les « reins de la nature » en raison de leur capacité à filtrer les polluants et les sédiments hors de l'eau. Ils sont aussi essentiels dans le contrôle des inondations et agissent comme puits de carbone dans la lutte contre le changement climatique, ainsi que comme habitats pour les poissons et la faune.

- La Province élaborera une stratégie relative aux milieux humides pour protéger les cuvettes des Prairies et les marais côtiers le long des grands lacs du Manitoba, ainsi que le littoral marin, qui est un habitat important pour les ours polaires, les troupeaux de caribous et les bélugas.
- Le Manitoba terminera une restauration importante des marais Delta et Netley-Libau d'ici 2020, et ira de l'avant avec la protection de milieux humides vitaux en vertu des nouveaux pouvoirs de la Loi sur la protection du lac Winnipeg.

## PLANIFICATION INTÉGRÉE DE LA GESTION DES BASSINS HYDROGRAPHIQUES ET DISTRICTS DE CONSERVATION

Le Manitoba collaborera avec les districts de conservation pour accroître la sensibilisation et l'éducation du public, fournir des incitatifs en vue de l'atteinte des priorités environnementales, et concevoir et mettre en œuvre des plans communautaires portant sur l'utilisation future des terres et de l'eau à l'échelle locale. La mise en œuvre de plans intégrés de gestion des bassins hydrographiques dans tous les bassins hydrographiques des zones agricoles du Manitoba assurera une action coordonnée pour la diminution des apports en nutriments dans le lac Winnipeg, faisant en sorte que notre eau soit protégée dans l'avenir et que les écosystèmes et les collectivités puissent s'adapter au changement climatique.



2007

Le Manitoba lance sa politique de bâtiments écologiques pour veiller à ce que les nouveaux immeubles financés par le gouvernement du Manitoba utilisent moins d'énergie et produisent moins de gaz à effet de serre que les immeubles traditionnels.

## VERS LE DRAINAGE DURABLE

Une nouvelle approche réglementaire au drainage et à la rétention d'eau sera élaborée pour permettre l'établissement de plusieurs catégories de projets de drainage et de rétention de l'eau en utilisant une démarche axée sur la réglementation de la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau. Chacune des catégories aura des exigences croissantes fondées sur les répercussions. Le concept comprendra la conception, la construction et l'entretien écologiques des drains, la protection des milieux humides et la préparation de plans de gestion des eaux de surface ou de drainage fondés sur les districts de conservation.

## FACILITER LA TRANSITION VERS UNE INFRASTRUCTURE VERTE

La Province travaillera avec les grandes villes et les collectivités du Nord afin de déterminer les pratiques de classe mondiale relatives à l'infrastructure verte et à la gestion des eaux de pluie, comme les toits verts, les pavés perméables et la collecte des eaux de pluie pour aider les collectivités manitobaines à devenir des leaders urbains. Le Manitoba envisagera également des modifications législatives en vue de reconnaître la valeur environnementale, financière et sociale de l'infrastructure verte et exigera la poursuite de la mise en œuvre de ces approches novatrices et bénéfiques pour bâtir des collectivités durables.



2008

Lancement du Programme manitobain d'encouragement de la géothermie.



2008

Le Manitoba est la première province canadienne à inscrire l'ours polaire comme espèce en péril.



Parc éolien, Saint-Léon

## DES SOLUTIONS EN MATIÈRE D'AGRICULTURE DIRIGÉES PAR L'INDUSTRIE

La Province travaillera avec l'industrie agricole afin de renforcer le leadership vert au sein de cette industrie en encourageant l'acquisition de nouvelles technologies pour gérer les déjections du bétail de manière responsable grâce au nouveau crédit d'impôt pour la gestion des nutriments, et en intégrant des pratiques sans danger pour les lacs, comme la réduction des contacts animaux avec les cours d'eau, dans les lignes directrices des pratiques agricoles relatives à différents groupes de produits.

## DES SOLUTIONS URBAINES POUR L'AMÉLIORATION DES EFFLUENTS D'EAUX USÉES

De concert avec les grandes villes et les villages, la Province encouragera l'élaboration de stratégies de mise en œuvre visant à moderniser l'infrastructure afin qu'elle soit conforme à la nouvelle loi sur la qualité de l'eau. Cette mesure, en plus d'autres initiatives, permettra au Manitoba de demeurer chef de file dans la protection de la précieuse ressource qu'est le lac Winnipeg.

## SOLUTIONS VERTES EN MATIÈRE DE RESSOURCES MINIÈRES ET PÉTROLIÈRES

Le cadre législatif du Manitoba concernant le développement minier et pétrolier est conçu pour protéger l'eau de surface et de sources souterraines et promouvoir le développement durable. Dans ce cadre, la Province appuiera les industries minière et pétrolière du Manitoba, qui élaborent des solutions vertes concernant la gestion des résidus miniers et de l'eau, le recyclage des eaux traitées, et la diminution de la consommation d'eau, de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.



2008

Adoption de la *Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre*.



2008

Lancement du programme *Des arbres pour l'avenir*. Plus de six millions de semis ont été distribués à ce jour.



2008

Réalisation de la mutation de plus de 450 000 acres de terre aux Premières Nations en vertu des droits de propriété issus des traités.

## RÉPONDRE AUX MENACES ÉMERGENTES

La recherche continue de menaces potentielles à la santé des lacs indique qu'il faut redoubler de vigilance envers les menaces émergentes comme les produits pharmaceutiques et les perturbateurs endocriniens qui peuvent avoir des conséquences nocives sur la santé humaine et celle des écosystèmes aquatiques. Le Manitoba examinera plus en profondeur ce domaine de préoccupation afin de fournir des conseils sur les mesures à prendre. La recherche sur l'eau douce est essentielle à la restauration du lac Winnipeg. Le Manitoba travaillera avec d'autres parties pour veiller à la poursuite de cette recherche importante concernant les menaces émergentes.

## INFRASTRUCTURE HYDRAULIQUE DU NORD

La Province travaillera avec le gouvernement fédéral pour explorer d'autres mécanismes de financement relatifs aux eaux usées. Le Manitoba accordera une grande importance à la réduction des nutriments dans le financement de la modernisation des usines de traitement des eaux usées et encourage une planification et une coopération régionales de la gestion des eaux usées. Affaires autochtones et du Nord Manitoba collaborera avec les collectivités des secteurs des Affaires du Nord pour veiller à ce qu'un renouvellement important de l'infrastructure soit terminé d'ici 2020.

# CONSERVER LA SALUBRITÉ DE L'EAU POUR DEMAIN

L'eau est un élément essentiel à la vie sur cette planète et les Manitobains chérissent l'eau propre et potable de leur province.

## NOUVELLE PROTECTION RELATIVE À L'EAU SOUTERRAINE

La Province modernise la loi datant de 50 ans qui régit les eaux souterraines et les puits afin de mieux protéger les 30 % des Manitobains qui dépendent de l'eau de puits. Les règles régissant le forage, la construction, l'entretien et le scellement de puits seront renforcées et élargies pour aussi s'appliquer aux puits géothermiques, aux puits géotechniques et aux puits de surveillance. Des exigences en matière de certificat, les premières au Manitoba, seront mises en place pour les foreurs et les travailleurs qui scellent les puits. Les nouvelles règles régulariseront également le processus de planification de la gestion des aquifères. La Province a aussi lancé une nouvelle stratégie de protection des eaux souterraines en huit points qui comprendra du nouveau matériel éducatif pour les propriétaires de puits, une cartographie améliorée des eaux souterraines, de nouvelles initiatives de surveillance et de soutien pour les propriétaires de petits réseaux d'alimentation en eau (semi-publics) et un soutien technique accru pour la conformité à la *Loi sur la qualité de l'eau potable*.

## STRATÉGIE DE GESTION DE LA SÉCHERESSE POUR LE MANITOBA

Les sécheresses peuvent survenir à court, à moyen et à long terme à l'échelle locale ou régionale, et peuvent avoir de graves répercussions sur l'économie, la population et l'environnement. Selon des travaux récents sur le changement climatique, des sécheresses surviendront plus souvent et pourraient entraîner des pénuries d'eau dans les Prairies. Le Manitoba s'engage à préparer une stratégie de gestion de la sécheresse pour la province qui sera exhaustive et fondée sur la science. La stratégie comprendra des indicateurs de sécheresse au Manitoba ainsi qu'une communication et une répartition périodiques fondées sur les bassins hydrographiques.

## NOUVELLE STRATÉGIE DE CONSERVATION DE L'EAU

L'initiative Écoleau du Manitoba a entraîné une importante baisse de la consommation d'eau en encourageant l'installation de dispositifs à faible débit, comme les toilettes et les douches, dans les foyers manitobains, et les travaux sur la voie douce de l'eau constituent une approche novatrice à l'égard de la gestion de l'eau axée sur la demande communautaire.



2009

Le Manitoba est la première province canadienne à mettre en œuvre une loi qui exige du biodiesel dans le carburant diesel.



2009

Manitoba Hydro et quatre Premières nations signent une entente de partenariat pour la construction de la centrale électrique de Keeyask sur la rivière Nelson.



2009

Établissement de la campagne Lake Friendly pour aider à améliorer la santé du lac Winnipeg.



Parc provincial de Winnipeg Beach

## SALUBRITÉ ACCRUE DE L'EAU POTABLE

Tous les Manitobains méritent d'avoir accès à de l'eau potable de qualité. Le Service de l'eau potable sera élargi afin de régir les systèmes semi-publics dans l'ensemble de la province. Les structures de communication des données seront renforcées pour améliorer l'accès du public à l'information sur la qualité de l'eau potable. Faire en sorte que les Manitobains aient accès à de l'eau potable nécessite également des plans intégrés de gestion des bassins hydrographiques, et ce point constituera un élément important de la stratégie globale de gestion des eaux de surface de la province. Le Manitoba travaillera avec les propriétaires de système en ce qui concerne l'observation de normes plus strictes tout en continuant à faire pression sur le gouvernement fédéral en vue d'obtenir une reconnaissance nationale du droit d'accès à de l'eau potable propre. Le Manitoba travaillera également avec le gouvernement fédéral sur l'établissement de lignes directrices relatives à l'eau potable.



2009

Lancement de la cote air santé pour Winnipeg en partenariat avec le gouvernement fédéral.



2009

Proclamation de la Loi sur l'aménagement des terres traditionnelles situées du côté est et les zones protégées spéciales au Manitoba.



2009

Adoption de la Loi sur la protection de la santé des forêts pour mieux protéger les forêts du Manitoba contre les épidémies et les insectes nuisibles.

## DES PLAGES PLUS PROPRES ET PLUS SÉCURITAIRES

Le Manitoba a lancé avec succès un programme de propreté des plages pour surveiller la qualité des plages, et un programme de sécurité des plages pour fournir des renseignements en matière de sécurité aux milliers de familles qui profitent des plages du Manitoba chaque année. Comme preuve de sa vigilance à l'égard de la santé et de la sécurité des plages, la Province a reçu la reconnaissance Blue Flag pour Grand Beach, une plage de renommée mondiale qui a respecté les normes internationales en matière de qualité de l'eau, d'éducation, de sécurité et de gestion environnementale. Le Manitoba continuera à tenter d'obtenir cette reconnaissance et élargira ses efforts en rendant les plages et les terrains de jeu publics des parcs provinciaux non fumeurs dès l'été 2014.

## RÉGION DES LACS EXPÉRIMENTAUX

Le Manitoba s'est engagé à fournir un soutien financier pour appuyer l'installation de recherche de renommée mondiale de la Région des lacs expérimentaux. Cette installation unique a permis de faire des recherches dans plusieurs domaines essentiels, comme la croissance des charges en nutriments, les gaz à effets de serre, le mercure et les pluies acides. La Région des lacs expérimentaux, sous la gestion de l'Institut international du développement durable, fournira au Manitoba, et au reste du monde, des renseignements clés pour répondre aux questions émergentes et pour servir de source de données à long terme afin de répondre à des enjeux comme les changements climatiques. Les conclusions de la Région des lacs expérimentaux permettront au Manitoba de prendre des décisions saines sur le plan scientifique qui protégeront davantage nos écosystèmes d'eau douce.

# PROTÉGER NOTRE AIR ET NOS TERRES CONTRE LA POLLUTION

Il est avantageux pour tous les Manitobains d'avoir de l'air et des terres propres. Ensemble, nous pouvons bâtir un environnement plus sécuritaire et des collectivités saines en réduisant la pollution.

## RÉGLEMENTER LES PESTICIDES

Il existe des préoccupations concernant les effets négatifs des pesticides sur la santé humaine et l'environnement. Les pesticides mal appliqués peuvent traverser le sol et avoir des incidences sur les eaux de surface et souterraines. Le gouvernement du Manitoba invite les Manitobains à participer à une discussion sur l'utilisation appropriée des pesticides dans un vaste cadre de lutte antiparasitaire intégrée et adoptera une loi qui régira l'utilisation des pesticides pour le contrôle des mauvaises herbes sur les pelouses, les terrains scolaires et les terrains de jeu.

## RESTAURER LES ZONES TOUCHÉES PAR LA POLLUTION

Le Manitoba appuie le principe du pollueur-payeur. La santé humaine et environnementale est protégée par la surveillance que le gouvernement exerce sur la détermination, l'évaluation et l'assainissement des lieux contaminés par les parties responsables de tout effet environnemental. La Province modifiera la Loi sur l'assainissement des lieux contaminés afin qu'un lieu puisse être déclaré contaminé s'il menace la santé ou la sécurité humaine ou l'environnement; ou déclaré touché si son niveau de contamination peut constituer une telle menace.

Les modifications prévoient que le propriétaire ou l'occupant d'un lieu est tenu d'aviser le gouvernement s'il apprend que le niveau de contamination du lieu est excessif. Le gouvernement favorisera la restauration à des fins utiles de lieux touchés et contaminés.

## NOUVELLES NORMES RELATIVES À LA QUALITÉ DE L'AIR

De concert avec d'autres provinces, le Manitoba coordonnera la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de la qualité de l'air qui comprend des normes relatives à la qualité de l'air ambiant pour les polluants atmosphériques, des exigences relatives au niveau de base des émissions industrielles pour les grandes industries, des zones provinciales de gestion de l'air, des contrôles additionnels pour les sources mobiles et une surveillance et une communication renforcées.

## CONSERVER UN HAUT NIVEAU DE QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Les risques de santé dans l'environnement ne sont pas simplement un problème « extérieur ». Le Canadien moyen passe 90 % de son temps à l'intérieur, particulièrement pendant les mois d'hiver, il est donc important de faire en sorte que la qualité de l'air soit aussi élevée à l'intérieur des maisons et des lieux de travail qu'elle l'est à l'extérieur. Le gouvernement du Manitoba continuera à mettre en œuvre des mesures qui peuvent aider à faire en sorte que l'air soit sain dans tous les milieux, à sensibiliser la population à propos des risques de santé liés à l'air intérieur, et à trouver des moyens de conserver un milieu où l'air est sain.

## NOUVELLE STRATÉGIE RELATIVE AUX VÉHICULES TOUT-TERRAINS ET À CARACTÈRE NON ROUTIER

La Province élaborera une stratégie relative aux véhicules à caractère non routier, avec la consultation du public, qui permettra une utilisation sécuritaire et durable sur le plan environnemental et économique de ces véhicules au Manitoba.



2009

Interdiction d'exploitation forestière dans les parcs provinciaux.



2009

Ajout des zones de gestion de la faune Kaskatamagan et Kaskatamagan Sipi au réseau des zones protégées, protégeant près de 400 000 hectares d'une importante zone de transition entre la forêt boréale et la toundra.



2009

Lancement, dans le cadre d'Écoleau, d'un programme de rabais pour toilettes à double chasse; 11 000 nouvelles toilettes permettront d'économiser environ 270 millions de litres d'eau par année.

## DES APPROCHES AMÉLIORÉES EN MATIÈRE DE BRÛLAGE DE CHAUME

On procédera à un renforcement du *Règlement sur le brûlage des résidus de culture et des herbages naturels*. D'autres solutions pour remplacer le brûlage de chaume, comme la valorisation des résidus de culture, l'ensemencement direct et la rotation des cultures, seront explorées et favorisées.

## RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Le Manitoba sauvegarde et protège l'environnement en formant une équipe spécialisée dans l'application de la réglementation environnementale pour réaliser des enquêtes complexes. L'objectif de l'équipe est d'assurer une poursuite efficace et fructueuse en cas de violations majeures aux règlements en matière d'environnement. La Province lance également une formation avancée sur les activités de conformité à l'intention des agents de l'environnement.

## STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE EN CAS D'URGENCE

Le Manitoba assure la santé et la sécurité environnementales continues dans la province en élaborant un programme de pointe pour répondre aux urgences environnementales, notamment les déversements d'huile et d'autres contaminants dangereux. Le Manitoba aura une équipe d'experts qu'il renforcera afin de prévenir que des urgences environnementales surviennent en premier lieu. Les plans et les lois seront élaborés en consultation avec d'autres provinces et territoires pour assurer une réponse coordonnée et constante aux urgences environnementales à grande échelle, notamment la planification, la prévention, la réponse et la récupération.

## REGISTRE EN LIGNE DE LA LOI SUR L'ENVIRONNEMENT

Le Manitoba publie en ligne les propositions environnementales afin de rendre ces dossiers plus facilement accessibles pour le public tout en réduisant la demande en papier.

## FORTE SENSIBILISATION DU PUBLIC AUX PROPOSITIONS FAITES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ENVIRONNEMENT

Afin d'accroître la sensibilisation et la participation du public à l'égard du processus d'évaluation environnementale, les Manitobains peuvent maintenant s'inscrire pour recevoir des notifications automatiques lorsque de nouvelles propositions sont publiées en ligne.

## NOUVELLE LÉGISLATION SOLIDE POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

La législation en matière d'environnement du Manitoba sera modifiée afin d'inclure des outils de conformité novateurs comme des dispositions prévoyant des sanctions administratives. En 2014, le gouvernement organisera une consultation sur les nouveaux protocoles relatifs aux évaluations environnementales afin de les rendre plus efficaces et maintiendra une meilleure communication avec le public tout en veillant à ce que les développements soient durables.

## REMISE EN ÉTAT D'ANCIENS SITES MINIERES

Le Manitoba continuera à remettre en état les anciens sites de mines en vertu du Programme de remise en état des mines abandonnées du Manitoba créé en 2000 pour traiter des questions environnementales, de santé et de sécurité publique. Plus de 120 millions de dollars ont été dépensés jusqu'à maintenant et les sites très dangereux et à priorité élevée seront en grande partie terminés en 2014.

## PLANS DE DURABILITÉ COMMUNAUTAIRE INTÉGRÉS

La Province continuera à travailler avec les municipalités et les districts d'aménagement sur une approche intégrée relative à la planification de l'infrastructure, à l'utilisation des terres et à la viabilité financière pour atteindre des objectifs sociaux, économiques et environnementaux.



2010

Mise en place de la cotisation d'aide à la réduction du volume et au recyclage des déchets pour décourager l'élimination des déchets et récompenser les municipalités de la province qui les recyclent.

# MONTRER LA VOIE CONCERNANT LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

On peut faire beaucoup plus pour réduire la quantité de déchets produits, en commençant par réfléchir sur le cycle de vie complet d'un produit. Qu'arrive-t-il à ce que nous utilisons lorsque nous n'en avons plus besoin?

## STRATÉGIE DE RÉDUCTION DU VOLUME ET DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS

Une nouvelle stratégie dynamique de réduction du volume et de la production des déchets fera état des efforts du gouvernement en matière de réduction des déchets et de prévention et énoncera des objectifs particuliers en vue d'améliorer la performance de la province. La stratégie mettra l'accent sur les objectifs suivants :

- réduire le volume de déchets générés et jetés;
- séparer les déchets dangereux des déchets non dangereux;
- améliorer les pratiques de gestion des déchets.

On demandera aux Manitobains de faire part de leurs points de vue sur les mesures et les objectifs proposés pendant l'élaboration de la stratégie.

## NOUVELLES CIBLES DE RECYCLAGE

À mesure que le nombre de produits recyclables augmentera et que les moyens de recycler ces produits seront établis, le Manitoba adoptera des mesures législatives pour interdire d'autres matériaux des décharges. Le Manitoba appuiera la collecte et le recyclage des produits de plastique utilisés dans l'agriculture comme les sacs à grains, les emballages de balles et la ficelle pour garder ces déchets hors des décharges rurales. Le



2010

Achèvement de la première série de plans intégrés de gestion des bassins hydrographiques.

Manitoba a établi une cible de recyclage de 75 % pour les contenants de boisson, cible qui devrait être atteinte d'ici 2016. Le gouvernement provincial appliquera cette démarche à d'autres catégories de produits et établira des cibles, des échéanciers, des critères d'évaluation et des exigences en matière de communication pour les matériaux désignés.

## AUGMENTATION DU RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS

Déjà, plus d'une douzaine de produits, y compris les emballages et le papier imprimé (boîtes bleues), les pneus, les huiles à moteur usées, les piles et l'antigel, peuvent être éliminés ou recyclés de manière sécuritaire dans le cadre de programmes exploités par l'industrie. S'appuyant sur le succès du programme de cotisation d'aide à la réduction du volume et au recyclage des déchets, le Manitoba encouragera le réacheminement accru des déchets des décharges et améliorera le système de gestion des déchets. Le réseau de dépôts de déchets électroniques du Manitoba sera grandement élargi, offrant des services de collecte pratiques à l'échelle de la province. De nouveaux dépôts de déchets domestiques dangereux dans l'ensemble de la province offriront aux Manitobains des options plus commodes de collecte sécuritaire pour les produits potentiellement nocifs, comme les solvants, les pesticides et les matières corrosives.



## SITE WEB « OÙ PUIS-JE RECYCLER »

La Province prendra les devants quant à la coordination et à l'accroissement de la sensibilisation à l'égard des programmes de recyclage provinciaux, municipaux et exploités par l'industrie. Un portail Web à guichet unique, « Find Your Nearest Eco-Depot », permettra aux Manitobains de trouver les lieux de dépôts les plus près pour les produits ménagers dangereux et tous les autres produits recyclables.

## OBJECTIF DE DIMINUTION DES DÉCHETS ORGANIQUES

Le Manitoba s'est fixé comme objectif de réacheminer 85 kg de déchets organiques des décharges par habitant d'ici 2020, soit plus de trois fois le niveau actuel, et plus que la moyenne nationale, qui est de 65 kg par personne. Cela équivaut à un réacheminement de plus de 15 000 camions à ordures des décharges chaque année. Pour aider à atteindre cet objectif, le Manitoba appuiera les programmes de compostage municipaux et communautaires afin que du compostage soit réalisé à l'échelle de la province. Jusqu'à un million de dollars seront alloués annuellement dans le cadre du nouveau fonds manitobain pour le compostage afin de développer les activités de compostage du secteur public et privé et d'appuyer les initiatives de compostage qui encouragent le réacheminement des déchets organiques des décharges.

## ÉLARGISSEMENT DU RECYCLAGE DANS LE SECTEUR COMMERCIAL

Le Manitoba travaillera avec des municipalités et l'industrie afin d'élargir les options de recyclage pour les matériaux de construction et de démolition.

## RÉDUIRE LA DÉPENDANCE AUX SACS DE PLASTIQUE

En plus d'avoir une cible visant une réduction de 50 % de l'utilisation unique des sacs de plastique d'ici 2015, le Manitoba travaillera avec l'industrie et des intervenants pour continuer à faire baisser continuellement l'utilisation des sacs de plastique dans le marché de détail.

## RECYCLER ET RÉUTILISER LES NUTRIANTS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

Le Manitoba explorera de nouvelles manières d'améliorer la capture, le recyclage et la réutilisation des nutriments et trouvant de nouveaux marchés pour les nutriments recyclés, en appuyant l'innovation et en explorant les options pour réduire le phosphore. En combinaison avec l'Accord Lake Friendly, les mesures pour capturer, recycler et réutiliser les nutriments amélioreront la qualité de l'eau tout en appuyant la production agricole et de carburant.



2010

Établissement de la section manitobaine du Pine to Prairie International Birding Trail; un sentier de 800 km comptant 68 points d'observation de la faune entre Detroit Lakes, au Minnesota, et le parc provincial d'Hecla/Grindstone.

# PRENDRE SOIN DE NOTRE MONDE VIVANT

---

Les écosystèmes naturels sont la base des services écologiques donnant la vie, comme l'air et l'eau, et fournissent des habitats, offrent des possibilités récréatives et économiques et appuient les modes de vie traditionnels.

Nous protégeons activement notre biodiversité en établissant des parcs, des réserves écologiques, des zones de gestion de la faune et autres zones protégées, en préparant des plans de gestion et des stratégies de rétablissement pour les espèces à risque, et en faisant en sorte que le développement de toutes nos ressources naturelles soit durable.

# PROTÉGER NOTRE BIODIVERSITÉ POUR DEMAIN

Nous devons faire de notre mieux pour protéger les espaces naturels, la faune et la flore au Manitoba. Les espaces naturels qui ont des écosystèmes terrestres et aquatiques en santé offrent un habitat essentiel à la survie à long terme de toutes les espèces. Les écosystèmes en santé ont la capacité de se remettre des contraintes et de s'y adapter au bénéfice des générations actuelles et futures.

## NOUVELLE LOI ET POLITIQUES POUR PROTÉGER LES ESPÈCES ET LES HABITATS À RISQUE

Une protection accrue des espèces menacées et en voie de disparition et de leur habitat, ainsi que la protection des habitats à risque se poursuivra au moyen de lois et de politiques plus strictes qui prévoient le recensement, la surveillance et l'évaluation des espèces à risque en temps opportun, l'élaboration de stratégies de rétablissement et de conservation et la protection améliorée des habitats pour des espèces désignées. La protection des habitats naturels de type rare réduirait le besoin de désigner des espèces individuelles à risque, et permettrait de mieux orienter les ressources sur la conservation à l'échelle du paysage. Les travaux de protection et de restauration essentiels réalisés par la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba seront améliorés dans le cadre de l'élargissement de son mandat à offrir des initiatives de conservation novatrices.

## POLITIQUE D'ATTÉNUATION DE LA PERTE DE BIODIVERSITÉ

L'aménagement peut avoir des effets négatifs sur l'environnement naturel, à moins que des mesures de gestion et d'atténuation des répercussions soient en place. Le Manitoba élaborera une politique provinciale en matière de protection des habitats afin d'atténuer la perte d'habitat causée par l'aménagement industriel, récréatif et commercial. La politique cherchera à atteindre un équilibre entre la perte d'habitat inévitable, les répercussions environnementales et les pertes de ressources naturelles grâce à des mesures d'atténuation adaptées à chaque projet.

## NOUVEAU FONDS DE MISE EN VALEUR DU POISSON ET DE LA FAUNE

Un nouveau fonds a été annoncé en 2012 pour examiner la nécessité d'améliorer et d'accroître la surveillance et la conservation d'espèces clés et de leur habitat. Un financement sera fourni aux projets qui aident au recensement, à la surveillance, à la protection, à l'amélioration, à la conservation et à la réhabilitation des espèces, et des habitats sur lesquels elles dépendent, et les partenariats seront encouragés.

## SANCTION DE RESTITUTION POUR LE BRACONNAGE

La perte d'un animal tué illégalement signifie une perte pour tous les Manitobains. Que cet animal soit là pour des possibilités futures économiques comme la chasse ou les aventures écologiques, ou simplement comme partie intégrante de la nature, sa perte a des incidences profondes, y compris des incidences sur les populations animales et la biodiversité. En plus des amendes déterminées par les tribunaux, les contrevenants devront payer une valeur définie pour la perte de l'animal, telle que cette valeur est déterminée dans un nouveau cadre en vertu de la *Loi sur la conservation de la faune*. Ces sommes seront versées dans le nouveau Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune et serviront à de futures initiatives de gestion de la faune.



2011

Manitoba Hydro annonce de nouvelles ventes d'électricité au Minnesota et au Wisconsin totalisant 475 MW, dont la valeur estimée est de quatre milliards de dollars.



2011

Publication du rapport *Greater Strides – Taking Action on Active Transportation*, qui contient des recommandations pour améliorer l'infrastructure de transport actif.

## DES MESURES PLUS STRICTES CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

Les espèces envahissantes menacent les forêts, les terres agricoles, les habitats aquatiques, les ressources halieutiques, l'infrastructure et les ressources récréatives précieuses. Le Manitoba met en œuvre des mesures pour contrôler leur propagation, notamment :

- soutenir le programme de gestion de la maladie hollandaise de l'orme;
- terminer les plans de préparation contre les invasions de parasites des forêts comme l'agrile du frêne et le dendroctone du pin ponderosa;
- promouvoir des programmes de contrôle intégrés et durables sur le plan environnemental en ce qui concerne les herbes nocives;
- renforcer les efforts de prévention et d'atténuation de l'invasion de moules zébrées et d'autres espèces envahissantes aquatiques comme le cladocère épineux et la carpe asiatique au moyen de programmes d'inspection, de surveillance et d'éducation du public.

## ACCROÎTRE LA LUTTE CONTRE LES MALADIES CHEZ LES ANIMAUX SAUVAGES

Le Manitoba fait de sérieux efforts pour prévenir la propagation des maladies chez les animaux sauvages. La lutte pour empêcher la maladie débilitante chronique d'entrer au Manitoba se poursuivra afin de protéger la santé des populations de cerfs et de wapitis. Le contrôle de la tuberculose bovine, qui peut toucher à la fois les animaux sauvages et les animaux domestiqués environnants qui sont importants sur le plan économique pour les producteurs, demeure également une priorité.

## RESSOURCES HALIEUTIQUES SAINES ET ÉCOCERTIFICATION

Bon nombre de Manitobains dépendent des ressources halieutiques comme source de nourriture, d'emploi et de loisirs. Le Manitoba s'emploiera à atteindre un statut d'écocertification pour les pêches de la province, et travaillera avec les pêcheurs à l'exploration de nouveaux marchés et au développement de produits à valeur ajoutée à partir des poissons sous-utilisés.



De haut en bas :  
Moules zébrées; unité mobile de décontamination des espèces aquatiques envahissantes;  
caribou



*Bélugas près de Churchill*

## NOUVELLE STRATÉGIE DE CONSERVATION DU CARIBOU DES BOIS

Fondée sur le principe que la conservation des habitats intacts à une échelle appropriée est la clé pour la protection du caribou, une nouvelle stratégie de conservation solide visera à aider à conserver cette espèce emblématique et menacée de nos forêts boréales. La stratégie mettra l'accent sur quatre tâches principales.

- La préparation de plans d'action pour chaque aire de répartition du caribou du Manitoba afin de faire en sorte que chaque population demeure autonome.
- L'engagement officiel conclu avec les peuples autochtones, les organismes environnementaux, l'industrie et d'autres intervenants clés pour aider le gouvernement à prendre des décisions éclairées relatives aux mesures de protection.
- L'accroissement de la protection de l'habitat du caribou des bois et des autres espèces, pour permettre aux populations de s'adapter aux changements soudains, comme des feux de forêt.
- Des efforts accrus pour faire le suivi du caribou afin d'améliorer notre compréhension de sa distribution et de son abondance pour prendre de meilleures décisions.

## PLANS D'ACTION POUR L'ORIGNAL ET AUTRES GROS GIBIERS

Les espèces de grands mammifères comme l'orignal, l'élan et le cerf sont importantes sur les plans culturel, environnemental et économique, et sont touchées par une variété de demandes complexes liées à l'environnement et aux ressources naturelles. La surveillance de ces populations a été accrue et des plans d'action seront élaborés en partenariat avec les collectivités, les peuples autochtones et les organismes de protection de la faune régionaux pour que les populations de gros gibier en baisse reviennent à des niveaux normaux.

## PROTECTION INTÉGRALE DU BÉLUGA

Le Manitoba collaborera avec des partenaires et des collectivités locales afin de préparer des plans de gestion pour la conservation de l'habitat du béluga. Le premier plan portera sur l'estuaire situé dans la rivière Seal et



*Esturgeon jaune*

des plans subséquents seront préparés pour les rivières Churchill et Nelson. En collaboration avec le gouvernement fédéral, le Manitoba proposera qu'une stratégie de protection intégrale du béluga soit élaborée.

## DE NOUVELLES MESURES ÉNERGIQUES POUR CONSERVER L'ESTURGEON JAUNE

Le Manitoba reconnaît l'importance culturelle et écologique de l'esturgeon jaune, une espèce qui a été surexploitée dans beaucoup de cours d'eau au Canada il y a un siècle et qui se rétablit naturellement avec difficulté. Un plan actualisé de gestion de l'esturgeon, conçu en partenariat avec les peuples autochtones, axera les efforts de recherche et de rétablissement sur les moyens d'accroître les populations d'esturgeons et de conserver le caractère compatible des possibilités de développement économique dans les eaux qui abritent des esturgeons et leurs environs.

## PROTECTION DES ARBRES DU PATRIMOINE

Les arbres du patrimoine ou d'autres arbres qui ont une histoire unique et importante à raconter occupent une place spéciale dans le cœur et l'esprit des Manitobains. La Province a adopté la première loi au Canada qui créera un programme provincial de protection des arbres du patrimoine en partenariat avec la Manitoba Forestry Association. Les Manitobains pourront nommer un arbre ou un groupe d'arbres sur des terres domaniales qui ont une importance environnementale, culturelle, sociale et historique afin que les générations futures puissent continuer à en profiter.

# LIEU MONDIAL PAR EXCELLENCE POUR LES OURS POLAIRES

Avec Churchill, la « capitale mondiale des ours polaires », l'exposition Journey to Churchill au Centre international de conservation des ours polaires du parc Assiniboine, et le programme de renommée mondiale Alerte aux ours polaires, le Manitoba est chef de file et une destination mondiale en ce qui a trait aux ours polaires, et ce, depuis de nombreuses années déjà. En s'appuyant sur le travail et l'expertise du Manitoba, la Province peut devenir la destination de choix pour tout ce qui a trait aux ours polaires grâce à un plan d'action stratégique et global relatif aux ours polaires.

## LA MEILLEURE PROTECTION DES OURS POLAIRES AU MONDE

Afin d'aider à faire en sorte que les ours polaires et leurs habitats soient mieux protégés, la Province rédigerait de nouvelles lois qui comprendront des peines plus sévères, lancera un nouveau plan de gestion global, exigera une protection fédérale des eaux côtières polaires et entreprendra de nouveaux efforts de coopération avec d'autres administrations qui gèrent des ours polaires.

## EXCELLENCE EN MATIÈRE DE RECHERCHE SUR LES OURS POLAIRES

La Province entreprendra un effort de classe mondiale pour en apprendre plus sur la biologie des ours polaires, y compris les tendances relatives à l'alimentation et à la mis bas, à la distribution, à la reproduction et aux populations, afin de permettre la prise de décisions éclairées quant à la conservation des ours polaires.



2011

Établissement de programmes exploités par l'industrie relatifs à la responsabilité élargie des producteurs afin de recueillir, de gérer et de recycler adéquatement l'antigel, les piles, les produits pharmaceutiques, les thermostats et les contenants de produits chimiques utilisés en agriculture.



2011

La Province lance un plan quinquennal de 100 millions de dollars pour moderniser les installations dans les parcs provinciaux.

## FAIRE PART DES RÉUSSITES DU PROGRAMME ALERTE AUX OURS POLAIRES ET RACONTER COMMENT L'OURS POLAIRE A ÉTÉ TOUCHÉ PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nous ferons part de l'expertise du Manitoba quant à la gestion du programme Alerte aux ours polaires en faisant croître notre capacité de formation, en communiquant nos pratiques exemplaires à d'autres collectivités aux prises avec des conflits hommes-ours, et en faisant la promotion de la réussite du programme auprès du public au moyen d'initiatives d'éducation et de sensibilisation. Pour aider à ce qu'il y ait une plus grande prise de conscience à l'échelle mondiale quant à l'état de santé des populations d'ours polaires et à son lien avec le changement climatique, de nouveaux partenariats seront créés en vue d'envoyer un message ferme de la part du Manitoba.

## ÉCOTOURISME AMÉLIORÉ

Fondées sur une gestion améliorée des conflits humains et sur des politiques d'observation sécuritaires, de nouvelles lignes directrices et stratégies écotouristiques seront préparées avec des intervenants afin de mieux promouvoir les possibilités uniques du Manitoba en tant que « lieu mondial par excellence pour les ours polaires » et afin de protéger les animaux et les individus. Ces efforts intégreront également les nombreux autres attraits écotouristiques du nord du Manitoba et en feront la promotion, notamment les bélugas, l'observation d'oiseaux de renommée mondiale et les aurores boréales.



Ours polaires près de Churchill

# PRENDRE SOIN DE LA FORÊT BORÉALE

Une grande partie du Manitoba est composée de forêts boréales, de milieux humides, de lacs et de rivières. La gestion durable des terres, des bassins hydrographiques et de tout ce qui y vit n'a jamais été aussi cruciale. Ces réserves naturelles soutiennent la prospérité et le bien-être de la province, et sont essentielles à l'environnement et à l'économie fondée sur les ressources naturelles.



Image fournie par : Hidehiro Otake

## NOUVEAU PLAN BORÉAL DU MANITOBA

Les collectivités autochtones travailleront en tant que partenaires, de l'étape de la planification à celle de la mise en œuvre du nouveau plan boréal du Manitoba, qui souligne l'importance de la forêt boréale. Le plan fournira une approche coordonnée qui assurera la protection et le développement durable de la forêt boréale. S'appuyant sur le leadership du Manitoba, le plan combinera des efforts en matière de recherche scientifique, de connaissances écologiques traditionnelles, de planification, de collecte de données, d'espèces menacées, de surveillance, et de biens et de services écologiques pour que le Manitoba soit prêt à faire face aux répercussions du changement climatique sur les forêts boréales. En travaillant en partenariat avec les collectivités autochtones et du Nord et en adoptant une approche tournée vers l'avenir qui équilibre développement durable et conservation, le gouvernement du Manitoba protège le patrimoine naturel riche de notre province et, simultanément, aide à assurer la sécurité économique à long terme de la province.

## NOMINATION D'UN SITE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Pimachiowin Aki, aussi appelé « terre qui donne la vie », est un paysage culturel de 33 400 km<sup>2</sup> et la plus grande zone de conservation du bouclier boréal de l'Amérique du Nord. On enverra la candidature de cette zone pour qu'elle soit nommée site du patrimoine mondial de l'UNESCO, et le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki a été créé pour assurer la durabilité à long terme d'un site du patrimoine mondial.



2011

Approbation des premiers plans d'aménagement du territoire préparés en vertu de la Loi sur l'aménagement des terres traditionnelles situées du côté est et les zones protégées spéciales, protégeant de manière permanente plus de 800 000 hectares de forêt boréale et de milieux humides sur le côté est du lac Winnipeg.

## PREMIÈRE STRATÉGIE GLOBALE DE GESTION DES TOURBIÈRES DU CANADA

Les tourbières sont les écosystèmes terrestres les plus efficaces pour l'entreposage du carbone; elles couvrent 3 % de la masse terrestre, mais contiennent deux fois plus de carbone que la biomasse forestière de la planète. Le gouvernement du Manitoba concevra la première stratégie de gestion des tourbières au Canada, en consultation avec les peuples autochtones, les groupes environnementaux, le public et les intervenants de l'industrie.

## UNE PLUS GRANDE PROTECTION POUR LES « POUMONS DE LA TERRE »

La gestion durable des forêts du Manitoba favorise les écosystèmes forestiers en santé et permet de conserver la capacité d'entreposage du carbone de ces paysages. Le gouvernement du Manitoba fera en sorte que les activités de gestion des forêts amélioreront l'entreposage du carbone. Entre autres, on sauvera des forêts malades ou détruites par des perturbations naturelles,

revoyant des normes de revitalisation, accroîtra les régions forestières, mettra en œuvre des programmes d'amélioration des arbres et adaptant les niveaux d'exploitation durables. S'appuyant sur une législation de planification du territoire traditionnelle, la Province continuera à travailler avec les collectivités autochtones sur la gestion des ressources et du territoire, et cernera des possibilités de développement économique durable.

## CERTIFICATION DES EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

Le gouvernement du Manitoba veillera à ce que l'exploitation forestière sur les terres publiques de la province soit, au minimum, conforme à des systèmes de certification de la gestion forestière durable de tiers. Le Manitoba exigera que toutes les exploitations forestières soient dotées de plans de gestion forestière à long terme. En outre, tous les nouveaux contrats de licence de gestion forestière au Manitoba exigeront un système de certification.



2011

Le Manitoba dépasse 10 % du territoire mis de côté dans les zones protégées.



2011

La Loi sur la protection du lac Winnipeg obtient le consentement unanime de l'Assemblée législative.



2011

Le Manitoba interdit l'utilisation de fonds provinciaux pour l'achat de bouteilles d'eau de plastique dont le format est inférieur à un litre dans les bureaux du gouvernement.

# CONSERVER ET PROTÉGER UN ÉQUILIBRE ESSENTIEL RELATIVEMENT AUX TERRES ET À L'EAU AU MANITOBA

Il faut gérer les terres et l'eau du Manitoba de manière durable pour équilibrer la prospérité économique, l'équité sociale et le bien-être environnemental à long terme. Le Manitoba est positionné pour élaborer de nouveaux objectifs de protection dans le cadre d'une série d'activités connexes qui sont en cours ou qui en sont aux étapes préliminaires de planification :

## NOUVELLE STRATÉGIE RELATIVE AUX ZONES

**PROTÉGÉES** – Cibler la protection d'habitats menacés prioritaires importants qui figurent sur les listes provinciales et fédérales des espèces menacées et en voie de disparition, notamment en désignant des zones de gestion de la faune, des réserves écologiques, des milieux humides importants dans la province et d'autres zones protégées d'ici 2030.

**NOUVELLE STRATÉGIE RELATIVE AUX PARCS** – Élargir le système de parcs provinciaux; ce qui comprendra la création de nouveaux parcs et l'élargissement de parcs existants, ainsi que l'examen de possibilités pour accroître la protection au moyen de changements dans les catégories d'utilisation des parcs au sein de certains parcs existants (par exemple, la résiliation des baux d'exploitation de la tourbe dans le parc provincial d'Hecla/Grindstone).

**EXPANSION DES INITIATIVES DE PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES TRADITIONNELLES** – Travailler avec les peuples autochtones pour créer des zones protégées grâce à l'élaboration continue des plans d'utilisation des terres traditionnelles; les zones protégées préservent les terres que les peuples autochtones peuvent utiliser pour conserver leurs activités

traditionnelles. Les droits et les traités autochtones existants sont respectés dans les zones protégées, qui demeurent ouvertes pour la chasse, le trappage, la pêche et d'autres utilisations traditionnelles.

**NOUVEAU PLAN BORÉAL** – Incorporant les connaissances traditionnelles et des intervenants, le plan coordonnera les efforts liés à la forêt boréale et favorisera la collaboration de recherche pour assurer un équilibre entre la protection des forêts boréales et leur développement durable. Une composante essentielle du plan boréal sera la conservation et la protection de l'air, de l'eau et des terres de la région, dans un réseau de zones protégées représentatives.

**AUTRES EFFORTS** – Inclure la désignation de terres domaniales en tant qu'« écosystèmes en voie de disparition » en vertu de la nouvelle *Loi sur les espèces et les écosystèmes en voie de disparition*, renforcer la protection des milieux humides grâce à une nouvelle stratégie provinciale relative aux milieux humides, et la protection des tourbières dans le cadre d'une stratégie de gestion de tourbières à venir, et explorer des manières de reconnaître les habitats essentiels pour le caribou des bois des régions boréales.

Les zones protégées conservent l'habitat des espèces emblématiques de la faune du Manitoba, maintiennent les fonctions écologiques clés qui contribuent à un environnement propre et sain, fournissent des points de repère pour l'évaluation de notre utilisation des ressources, et offrent la possibilité au public d'être actif et d'établir des liens avec la nature.

Les nouveaux objectifs de protection du Manitoba seront fondés sur l'orientation et les commentaires de tous les Manitobains.

# LA PROVINCE DES PARCS

Faire une priorité de l'« expérience des parcs » est plus important que jamais pour mieux profiter de notre environnement extérieur. Cette situation exige un réexamen moderne et de nouveaux efforts pour faire du Manitoba « la province des parcs », où la proximité des parcs, et leur nombre et leur superficie, les réserves écologiques, les zones de gestion de la faune et les zones protégées par habitant, la diversité écologique et les services aux visiteurs sont inégalés au Canada. La mise en œuvre de stratégies modernes et actualisées relatives aux parcs et aux zones protégées permettra d'y parvenir.

## 15 NOUVEAUX PARCS PROVINCIAUX, RÉSERVES ÉCOLOGIQUES ET ZONES DE GESTION DE LA FAUNE

Le Manitoba ajoutera jusqu'à 15 parcs, réserves écologiques, zones de gestion de la faune ou autres zones protégées au cours des huit prochaines années, ouvrira le parc provincial d'Upper Fort Garry, et élargira les frontières de certains parcs provinciaux. Des consultations auront lieu concernant la proposition d'un nouveau parc qui aidera à protéger les tanières d'ours polaires connues et nouvellement découvertes le long de la côte de la baie d'Hudson. Les zones protégées sont importantes, car elles constituent le moyen le plus sûr et le plus économique de protéger les espèces et les paysages naturels. Le Manitoba assurera une protection dans les zones prioritaires.



2012

Commencement de l'exploitation de la centrale électrique de Wuskwatim sur la rivière Burntwood, avec une production de 200 MW d'hydroélectricité.



2012

Agence Parcs Canada, au nom du Manitoba, de l'Ontario et de cinq Premières nations, présente la candidature de Pimachiowin Aki pour l'obtention du statut de site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

## EXAMEN DE L'EXPLOITATION MINIÈRE DANS LES PARCS

La Province examine l'exploitation minière dans les parcs en ayant comme objectif d'élaborer une stratégie durable d'« exploitation minière dans les parcs » afin de protéger les valeurs récréatives ou écologiques importantes.

## NIVEAU D'INVESTISSEMENT HISTORIQUE DANS LES PARCS

Des investissements importants seront faits pour rafraîchir le parc Memorial, bâtir un « super centre » d'accueil des visiteurs au parc de Birds Hill, modifier le lotissement du lac West Hawk, rajeunir le parc de Spruce Woods et améliorer l'expérience dans la région de Grand Beach. En outre, des investissements en immobilisations dans certains parcs permettront de créer et d'améliorer des emplacements de camping et de moderniser les installations, faisant en sorte que les Manitobains aient encore plus de possibilités d'entendre un loup hurler au loin dans la nuit ou d'apprécier le ciel étoilé.

### Croissance du réseau de zones protégées du Manitoba au fil du temps



# BÂTIR LA PROVINCE DES PARCS –

## Une stratégie durable et renouvelée pour les parcs provinciaux du Manitoba

Un document d'examen stratégique et de consultation publique a été publié le 8 mars 2013, soulignant les modifications conçues pour renforcer le système de parcs de la province. Cette stratégie renouvelée et durable relative aux parcs de la province met l'accent sur les domaines prioritaires clés pour les investissements et les mesures jusqu'en 2020. Les domaines prioritaires comprennent :

### CONCEVOIR UN FINANCEMENT ÉQUILIBRÉ ET DE NOUVEAUX PARTENARIATS

– On examinera de nouveaux partenariats et mettra en œuvre de nouvelles manières de soutenir les investissements dans les parcs provinciaux pour veiller à ce que les visiteurs continuent à avoir des expériences positives dans les parcs.

### RENFORCER L'EXPÉRIENCE DES PARCS

– Les services et les programmes seront ajustés pour assurer que les régions très utilisées reçoivent les investissements nécessaires afin d'accroître le nombre de sites avec services électriques, d'élargir les installations afin de recevoir plus de visiteurs et d'offrir une gamme plus vaste de possibilités récréatives.

### NOUVELLES MESURES INCITATIVES POUR LES FAMILLES

#### ACTIVES

– Des investissements durables dans les programmes et les services qui fournissent des possibilités d'activités physiques à l'extérieur encourageront les Manitobains à sortir, et à rester dehors!

#### LEADERSHIP ENVIRONNEMENTAL

– La création de parcs conserve et protège légalement de vastes régions d'écosystèmes sains, mais également les restes d'habitats et d'écosystèmes qui risquent d'être perdus.

La stratégie comprend beaucoup de nouvelles initiatives et de mises à jour prometteuses pour les installations existantes dans les parcs provinciaux du Manitoba. Le financement de 100 millions de dollars ciblera les investissements dans l'infrastructure des parcs jusqu'en 2020. Cela permettra de continuer à promouvoir l'infrastructure des parcs, offrant simultanément de nouvelles expériences récréatives actives et des possibilités éducatives tout en demeurant sensibles à la priorité fondamentale qui consiste à préserver les ressources naturelles, culturelles et patrimoniales.

Les investissements incluront 20 millions de dollars pour l'amélioration des installations de traitements des eaux usées qui protégeront le lac Winnipeg grâce à une réduction du phosphore et 14 millions de dollars pour plus d'installations d'approvisionnement en eau potable et l'amélioration des routes. Une somme additionnelle de 20 millions de dollars renouvellera les parcs provinciaux de Spruce Woods et de la plage Saint-Ambroise à la suite de la dévastation que les parcs ont subie lors de l'inondation de 2011.

Les investissements servant à maintenir nos parcs propres et verts permettront de réduire l'incidence de notre empreinte récréative dans les parcs. Ces mesures prévoient notamment l'élaboration d'une nouvelle signalisation et de nouveaux matériaux pour encourager les visiteurs à minimiser leur incidence sur l'environnement du parc, les investissements dans des appareils économiseurs d'eau et d'énergie et l'utilisation de produits nettoyants verts pour réduire la charge en phosphore qui entre dans les cours d'eau.

La stratégie explorera également de nouvelles mesures incitatives pour les loisirs des familles actives, y compris les partenariats avec le secteur privé pour offrir plus d'activités de géocachette, de nouvelles possibilités de sports d'aventure et de cyclisme, et un accès gratuit aux parcs en février.

## NOUVELLES POSSIBILITÉS HORS SAISON

Un projet pilote de camping sera élargi au printemps et à l'automne, et offrira des possibilités d'aventures hivernales pour les écoles, les Scouts et les Guides. Le Manitoba fera la célébration et la promotion de la beauté et de la générosité de nos hivers. On fera la promotion des programmes récréatifs hivernaux existants afin que plus de gens s'adonnent au ski, à la raquette, au patin ou au toboggan dans les parcs.

## INITIATIVE D'ÉCOLOGISATION DE NOS PARCS

Les services offerts dans nos espaces verts devraient être durables et écologiques. Un nouveau plan pluriannuel assurera la mise en œuvre des éléments suivants : l'amélioration du recyclage, la diminution des émissions des véhicules de service et de l'utilisation de pesticides, des installations de traitement des eaux usées de pointe, des économies d'énergie, une protection accrue des espèces menacées et des espaces dans les parcs.

## ÉDUCATION SUR LA DURABILITÉ DANS NOS PARCS

Le programme d'interprétation de nos parcs provinciaux vise à éduquer activement le public et à aider à élaborer la gestion future de nos parcs. Des programmes scolaires sont offerts et les programmes réguliers font participer les jeunes et les familles toute l'année. Ces mesures encouragent le respect à l'égard de l'environnement naturel afin que les générations futures puissent profiter de ces ressources. La Direction des parcs explorera le développement d'une application mobile pour les parcs provinciaux du Manitoba. Elle a lancé un programme « de sacs à

prêter » pour des terrains de camping sélectionnés qui n'ont pas d'interprètes sur place. Chaque sac a un thème, notamment les oiseaux, les mammifères et les milieux humides, et offrira une variété d'activités que les familles pourront faire pendant qu'elles visitent le parc.

## AVENTURES DE CAMPING EN ARRIÈRE-PAYS

Le Manitoba offre de magnifiques possibilités de camping en arrière-pays le long de nombreuses rivières et de nombreux lacs dans nos parcs provinciaux. La Province dirigera un répertoire en ligne de sites de camping en arrière-pays pour les routes de canots dans le parc provincial Nopiming afin d'aider les amateurs de camping en arrière-pays à planifier leurs excursions et d'attirer de nouveaux visiteurs.



2012

Entrée en vigueur de la Loi de la taxe sur les émissions provenant du charbon.



2012

Ouverture du Centre international de conservation des ours polaires, la première composante de l'exposition *Journey to Churchill* au zoo du parc Assiniboine.



2012

La Province lance l'élaboration d'une stratégie de gestion des eaux de surface afin d'assurer une planification et une gestion cohérentes des eaux.

# MOBILISER LES MANITOBAINS

---

Tous les Manitobains ont un rôle à jouer pour réduire la consommation d'eau, d'énergie et de ressources matérielles à des niveaux durables. En travaillant ensemble à la création de politiques écologiques qui encouragent des comportements positifs à l'égard de l'environnement dans l'ensemble de la société et de l'économie, les Manitobains donnent l'exemple.

# APPORTONS CHACUN NOTRE CONTRIBUTION

Tous les Manitobains peuvent en apprendre plus sur les options vertes et les nouvelles mesures pour appliquer les principes de pensée écologique et de gestion saine de l'environnement, afin de pouvoir modifier leurs façons d'agir dès maintenant pour un avenir meilleur.

## Règlement sur les bâtiments écologiques du Manitoba

Le *Règlement sur les bâtiments écologiques* du Manitoba est entré en vigueur le 1er avril 2013 en vertu de la *Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre*. Ce règlement exige que les projets de construction soient conçus de manière à avoir un rendement énergétique au moins 33 % supérieur à celui qu'ils auraient s'ils étaient conçus en fonction des normes minimales du *Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments* (édition de 1997). Le *Règlement sur les bâtiments écologiques* s'applique aux projets de construction (nouveaux bâtiments ou agrandissement ou rénovations importantes de bâtiments existants) qui sont loués ou exploités par le gouvernement, un de ses organismes ou une de ses sociétés d'État, ou qui lui appartiennent, et pour lesquels le gouvernement fournit du financement en immobilisations. Pour faire preuve de son observation du règlement, le propriétaire du bâtiment qui sera construit, rénové ou agrandi doit faire désigner le bâtiment en vertu d'un volet pour les nouveaux bâtiments commerciaux du programme Éconergique, qui est administré par Manitoba Hydro. L'Équipe de coordination de la politique de bâtiments écologiques surveillera le règlement et fournira du soutien technique à ceux qui sont tenus de répondre aux exigences applicables aux bâtiments écologiques énoncées dans le *Règlement*.

## FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP VERT AU GOUVERNEMENT

La Province prend des mesures importantes en vue de l'écologisation de ses activités. La législation manitobaine en matière de changement climatique donne l'exemple en incorporant les exigences relatives à l'écologisation des immeubles et du parc automobile dans les règlements, et s'appuie sur des initiatives antérieures, comme l'exigence relative à l'utilisation de véhicules électriques hybrides E85 par les gestionnaires supérieurs. La Province prévoit également ce qui suit :

- mesurer les émissions de gaz à effet de serre des entreprises et faire état de ces mesures au moyen du Climate Registry afin d'établir des cibles de réduction des gaz à effet de serre;
- écologiser le Palais législatif pour montrer comment il est possible d'écologiser d'anciens édifices, notamment en ce qui a trait à l'efficacité en énergie et en eau, à la minimisation des déchets, au transport vert et à la réutilisation des matériaux;
- concevoir le site Web pour les achats verts afin d'encourager l'approvisionnement vert et durable au sein de la fonction publique du Manitoba et de fournir des outils utiles pour l'élaboration de pratiques d'achat qui sont préférables sur le plan de l'environnement et responsables sur le plan social. Le site Web des achats verts sera également adapté pour offrir l'accès au public;
- sensibiliser le public au sujet des certifications, des étiquettes et des codes de pratique environnementaux respectés à l'échelle internationale et nationale;
- élaborer un programme d'amélioration de la durabilité en milieu de travail pour les ministères du gouvernement, qui combine les évaluations de la durabilité des indicateurs environnementaux clés, comme les efficacités en matière d'énergie, d'eau et de déchets, à la sensibilisation et aux actions du personnel pour obtenir des économies et réduire l'empreinte environnementale.

# CONSEILS VERTS et FAITS EN BREF

## pour encourager des modes de vie écologiques

En collaborant ensemble et en adoptant une attitude de respect et de gestion, tous les Manitobains peuvent changer les choses afin que les avantages de notre environnement soient conservés pour les générations actuelles et futures. Voici quelques « conseils verts » pratiques pour commencer et guider notre parcours :

**L'ÉCLAIRAGE COMPTE POUR 5 À 10 % DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE À LA MAISON.** Éteignez les lumières lorsque vous sortez d'une pièce pour économiser de l'énergie et de l'argent.

**LE SAVIEZ-VOUS?** Vous pouvez épargner de 3 à 4 % sur votre facture de chauffage l'hiver en baissant le thermostat pendant au moins huit heures tous les jours. Vous pouvez remplacer les anciens thermostats par des thermostats programmables qui vous permettent de réduire la chaleur automatiquement.

Rendez-vous à [www.switchthestat.ca](http://www.switchthestat.ca) pour en savoir plus.

**VOTRE TÉLÉVISION, LECTEUR DVD, ORDINATEUR ET MONITEUR CONTINUENT À UTILISER DE L'ÉNERGIE LORSQU'ILS SONT EN MODE VEILLE.** Économisez de l'argent en les débranchant lorsque vous ne les utilisez pas ou branchez-les à une unité d'alimentation intelligente qui éteindra les accessoires lorsque l'appareil principal est éteint.

**LES PETITS APPAREILS MÉNAGERS UTILISENT MOINS D'ÉNERGIE POUR LES PETITES TÂCHES.** Utilisez-les au lieu du four pendant les chaudes journées d'été et gardez votre maison plus fraîche.

**REMP LISSEZ-LES À FOND. . .** Remplissez votre lave-vaisselle et votre machine à laver au maximum. Les appareils d'aujourd'hui sont conçus pour une

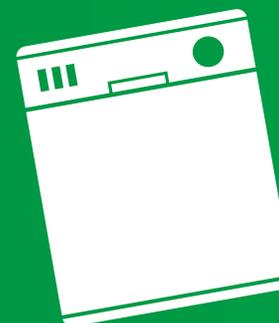
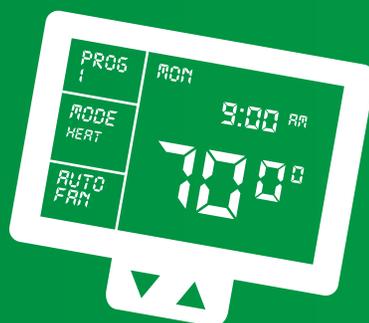
performance optimale lorsqu'ils sont remplis au maximum de leur capacité, et, en faisant moins de brassées, vous faites baisser vos coûts énergétiques.

**SURVEILLEZ LA CONSOMMATION D'EAU.** En lisant votre compteur d'eau régulièrement, vous pourrez repérer les hausses inhabituelles de quantité d'eau consommée. Une fuite sournoise dans la plomberie de la maison peut gaspiller des centaines de litres d'eau par jour et possiblement des centaines de dollars par année.

**SI ELLES NE SONT PAS ISOLÉES, MÊME LES PETITES PIÈCES PEUVENT PERDRE BEAUCOUP DE CHALEUR** pendant l'hiver et faire monter votre consommation d'énergie en flèche. Lorsque vous vérifiez l'isolation de votre maison, n'oubliez pas la salle de fournaise et de lavage.

**DONNEZ UNE NOUVELLE VIE À VOS ARTICLES INDÉSIRABLES ET RÉUTILISABLES** en les donnant à des œuvres de charité au lieu de les mettre à la poubelle.

**IL EST MAINTENANT PLUS FACILE QUE JAMAIS DE RECYCLER** grâce à la page Web et à l'application Manitoba Eco-Depot ([www.manitobaecodepot.ca](http://www.manitobaecodepot.ca)) qui vous permet de trouver facilement les centres de recyclage près de chez vous. Aidez à protéger l'environnement en recyclant les déchets électroniques, la peinture, les pneus, les piles, les tubes fluorescents compacts et autres matériaux.



**ESSAYEZ LE XÉROPAYSAGISME**, un style de jardinage qui aide les plantes à survivre par elles-mêmes pendant les périodes sèches. Utilisez du paillis sur vos planches de jardin et arrosez les plantes en profondeur, complètement et moins fréquemment pour les encourager à développer des racines profondes afin qu'elles puissent survivre à une sécheresse. Les plantes indigènes sont le meilleur choix pour le xéropaysagisme parce qu'elles sont adaptées au climat local.

**ÉCONOMIES EN EAU ET EN ÉNERGIE** – Saviez-vous qu'une part de 12 % d'une facture d'énergie type est consacrée au chauffage de l'eau?

**RESPECTEZ LES LACS...** Utilisez seulement le bon type d'engrais sur votre pelouse, au bon moment, au bon endroit et en bonne quantité. Cela aidera à réduire les proliférations d'algues dans les lacs et protégera à la fois les espèces aquatiques et la santé humaine.

Les **SACS DE PLASTIQUE** prennent des centaines d'années à s'éliminer dans les décharges. Aidez à protéger la faune et l'environnement en vous souvenant d'apporter un sac réutilisable avec vous.

**PLANTER DES ARBRES** aide à lutter contre le changement climatique, à accroître les habitats des animaux sauvages, à améliorer les environnements urbains et ruraux, et à protéger les bassins hydrographiques et la qualité de l'eau.

## RESSOURCES

Répertoire des initiatives durables au Manitoba ([www.msids.ca](http://www.msids.ca)) – Souligne les programmes, les ressources, les activités et les priorités liés à la durabilité au Manitoba.

A-Z Recycling Guide ([www.greenmanitoba.ca/a-z-list](http://www.greenmanitoba.ca/a-z-list)) – Renseignements sur les endroits où tout recycler, des sacs de plastique aux pneus, en passant par la peinture.

Fonds des innovations de développement durable ([www.manitoba.ca/conservation/pollutionprevention/sdif/index.html](http://www.manitoba.ca/conservation/pollutionprevention/sdif/index.html)) – Soutien pour des solutions novatrices à des enjeux environnementaux.



## Règlement sur le parc de véhicules écologiques du Manitoba

### Écologisation des véhicules du gouvernement du Manitoba

Le *Règlement* est entré en vigueur le 1er avril 2013 en vertu de la *Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre*. Le *Règlement* énonce une norme de rendement énergétique pour les nouveaux véhicules privés utilisés dans le parc de véhicules de la Province. La norme de rendement énergétique est conçue pour encourager le gouvernement à réduire la consommation d'essence et les émissions de gaz à effet de serre de son parc de véhicules légers. La structure du règlement fournit aux ministères individuels la souplesse de prendre une gamme de mesures pour atteindre la cible et traite toujours des obstacles financiers et des besoins opérationnels en transport.

Le Manitoba est la première province du Canada à adopter un règlement qui rend obligatoire une norme de rendement énergétique pour les nouveaux véhicules légers acquis afin d'être utilisés par le gouvernement. Le règlement s'applique aux nouveaux véhicules privés dans le parc de véhicules du gouvernement qui sont acquis par l'Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd et utilisés par un ministère, une direction ou un bureau de l'organisation du gouvernement du Manitoba.

Le règlement établit une norme de rendement énergétique pour les nouveaux véhicules du parc de véhicules du gouvernement qui ne doit pas être dépassée pendant un exercice donné et nécessite un suivi des progrès du gouvernement à l'égard du respect de la norme de rendement énergétique. Le *Règlement* demande aussi aux ministères d'établir et de mettre en œuvre des politiques distinctes qui visent à minimiser la marche au ralenti inutile des véhicules.

## CAMPAGNE DE SENSIBILISATION VERTE

Une campagne de sensibilisation du public percutante sera lancée et des efforts d'engagement seront déployés pour que les programmes d'enseignement et d'apprentissage de la durabilité dans les écoles soient accompagnés d'initiatives éducatives pour le grand public. Cette campagne, qui utilisera abondamment les médias sociaux, aidera à cultiver le respect pour l'environnement et à fournir des outils pour « alléger notre empreinte ».

## COLLECTIVITÉS URBAINES DURABLES

Notre réputation comme plaque tournante pour le transport urbain en matière de fabrication, d'innovations technologiques vertes et d'énergie verte propre a permis au Manitoba de se placer dans une position unique pour croître et favoriser des collectivités urbaines plus durables et vivables. En limitant les pesticides de synthèse, en construisant de nouveaux ponts piétonniers et en réaménageant nos centres-villes, nous aidons à faire du Manitoba un meilleur endroit où vivre pour les résidents urbains. Avec la création de Neighbourhoods of Bridgwater, qui incorpore l'innovation environnementale; les collectivités à usages multiples respectueuses des piétons; et les espaces verts abondants, le Manitoba met en vedette son leadership dans les collectivités novatrices et durables. Nous poursuivrons sur la lancée de ces travaux afin de rendre les places urbaines du Manitoba plus durables.

## PRIX POUR LES COLLECTIVITÉS DURABLES

Une nouvelle catégorie a été ajoutée aux Prix d'excellence du Manitoba pour la durabilité afin de reconnaître les collectivités qui adhèrent à l'esprit et aux principes de développement durable. Les collectivités seront reconnues pour l'innovation et l'excellence dans des domaines comme les bâtiments écologiques, l'efficacité énergétique, la planification, le transport, la réduction de déchets et la conservation de l'eau.



2012

Signature du 600<sup>e</sup> accord de conservation par la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba.



## WATERSENSE

En tant que partenaire de l'initiative WaterSense, la Province appuie le testage et l'étiquetage des produits afin que les consommateurs puissent prendre des décisions éclairées sur la consommation d'eau d'un appareil électroménager et sur leurs économies liées à l'eau. Le Manitoba poursuivra sur cette lancée et mettra en œuvre un plan de conservation de l'eau solide et proactif qui comprendra des cibles de conservation, une campagne d'éducation du public, des modifications au code du bâtiment qui encouragent la mise en place de systèmes d'eaux grises, et des pratiques exemplaires en matière d'utilisation des terres, ainsi que la possibilité d'adopter d'autres mesures réglementaires afin d'appuyer les actions individuelles et locales en matière d'efficacité de l'eau.

## FAIRE SORTIR LES ENFANTS

Les collectivités et les populations qui se préoccupent de la nature sont plus saines, plus fortes et plus durables sur les plans économique, social et environnemental. Selon les recherches, les contacts avec la nature offrent une vaste gamme d'avantages liés à la santé, et le Manitoba compte de nombreux parcs et espaces extérieurs qui offrent un terrain de jeu naturel. Les enfants bénéficient particulièrement de l'accès aux activités extérieures. Afin d'appuyer le droit des enfants d'avoir accès à l'extérieur, la Province :

- fera la promotion du droit pour les enfants de vivre des expériences fondamentales dans la nature, notamment l'exploration, le camping sous les étoiles, les randonnées en sentiers ou la pêche;
- améliorera les initiatives relatives à FortWhyte Alive en mettant l'accent sur comment vivre de manière durable dans un environnement urbain. Les initiatives aideront les éducateurs et les familles à créer des habitats

et des jardins urbains afin d'accroître la biodiversité sur les terrains scolaires et à la maison, et également d'appuyer l'apprentissage à l'extérieur;

- concevra un guide relatif à l'apprentissage à l'extérieur à l'intention de différents publics, notamment les enseignants, les administrateurs scolaires, les organismes non gouvernementaux, les éducateurs extérieurs, les fournisseurs de services de garde et plus encore;
- soutiendra les programmes de pêche gratuits pour jeunes, notamment le Manitoba Youth Angling Card, dans les milieux ruraux et urbains. La pêche permet de renforcer l'estime de soi des enfants et d'améliorer bon nombre de capacités d'adaptation durant toute la vie.
- créera une liste d'activités intéressantes et d'endroits où les jeunes peuvent participer à des activités extérieures.

## SOUTIEN POUR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE LOCALE

L'achat d'aliments locaux est un choix sain et durable qui soutient les producteurs et les fabricants de produits alimentaires du Manitoba. La Province appuiera la production alimentaire locale en faisant la promotion continue des aliments produits au Manitoba, en explorant le potentiel lié aux lotissements de jardins communautaires sur les terres domaniales, et en élaborant une politique d'approvisionnement en aliments locaux pour le secteur public et les institutions provinciales comme les écoles, les établissements d'enseignement postsecondaire, les offices régionaux de la santé et les établissements correctionnels.



2014

L'utilisation du charbon pour le chauffage des locaux et de l'eau sera interdite au Manitoba.

# CAPITALE DU CANADA EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE ÉCOLOGIQUE

Le Manitoba s'engage à devenir une capitale en matière d'apprentissage écologique en concluant des partenariats à l'échelle de la province.

## « EXPO-ÉCO » DU CANADA

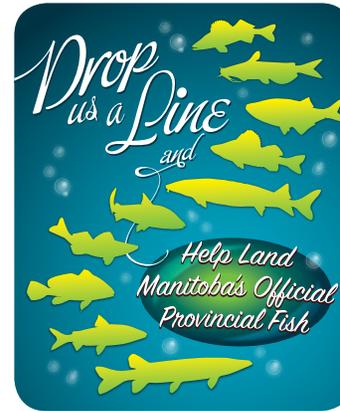
Le Manitoba compte de nombreuses destinations de classe mondiale qui permettent aux visiteurs de participer à des activités liées à l'environnement et de s'informer à ce sujet. La Province travaillera avec des partenaires pour mettre en place un réseau d'attractions regroupées sous une marque qui sera commercialisée à l'échelle internationale comme étant la seule « expo-éco » permanente du Canada, offrant des options courantes de laissez-passer ou un « passeport ».

## ÉLARGIR LE RÉSEAU DE CAMÉRAS WEB DE LA FAUNE DU MANITOBA

Le Manitoba compte de nombreuses merveilles de la nature et une façon captivante de mettre en valeur ces merveilles, et leur potentiel éducatif et écotouristique, est d'élargir le réseau actuel de caméras Web dans la province.

## APPLICATION MANITOBA NATURE

Une application novatrice sera conçue pour aider à connecter les Manitobains à la nature et les encourager à explorer l'extérieur. L'application utilisera l'externalisation ouverte pour faire participer les utilisateurs comme des « résidents scientifiques », leur permettant de recueillir et d'échanger des observations sur la faune et la flore et de contribuer à nos connaissances de la biodiversité du Manitoba. Les utilisateurs pourraient aussi en apprendre plus sur les plantes et les animaux qu'ils voient alors qu'ils explorent la province.



## DÉTERMINATION DU POISSON PROVINCIAL DU MANITOBA

La pêche joue un rôle important dans la vie, les cultures et les traditions de tous les Manitobains. On a invité les Manitobains à nommer le poisson qui représente le mieux les ressources halieutiques du Manitoba pour le reste du monde. La détermination d'un poisson provincial rehaussera le profil halieutique du Manitoba et fournira l'occasion aux Manitobains d'en apprendre plus sur nos poissons indigènes.

## CARTES POUR TOUS

GéoManitoba a été créé afin de mieux soutenir la prestation, l'acquisition et la gestion de l'information géospaciales pour tous les ministères du gouvernement du Manitoba. L'une des initiatives clés de GeoManitoba est de moderniser l'Initiative de gestion des terres du Manitoba en créant une nouvelle infrastructure de données géospaciales. Cette nouvelle infrastructure permettra de stocker, de gérer et de communiquer des cartes, des images aériennes satellites, et des renseignements connexes gratuitement aux Manitobains grâce à un nouvel outil en ligne. L'initiative améliorera également l'exactitude de cette information et facilitera sa communication entre les ministères du gouvernement.

### FUTURE GOALS



2016

La décision du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO concernant l'inscription de Pimachiowin Aki comme site du patrimoine mondial. Pimachiowin Aki pourrait être le premier site du patrimoine mondial du Manitoba et le premier site mixte (naturel et culturel) et paysage culturel associatif du Canada.



2019

Date cible pour la mise en service des premières unités de la centrale électrique de Keeyask.

## ÉDUCATION ET ÉCOLES VERTES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Manitoba est reconnu à l'échelle internationale pour son leadership en éducation à la durabilité.

Tous les élèves du Manitoba doivent apprendre à vivre de manière plus durable. Cela comprend, veiller à ce qu'ils grandissent pour devenir des citoyens du monde responsables dans une société juste et équitable sur le plan de l'environnement. Pour atteindre ce résultat, la Province :

- élaborera un Conseil de direction sur l'éducation à la durabilité composé de leaders et d'intervenants en éducation venant d'établissements postsecondaires, de conseils scolaires et d'associations de commissaires, d'administrateurs, d'associations d'enseignants, de conseils de parents et d'Éducation Manitoba afin de fournir des conseils sur la préparation d'un nouveau plan d'action de trois ans relatif à la durabilité pour les programmes d'enseignement officiels, qui orientera une approche globale visant la mise œuvre de programmes d'éducation à la durabilité au Manitoba;
- travaillera avec les écoles, les divisions scolaires, les établissements postsecondaires et d'autres partenaires d'enseignement pour appuyer l'intégration de la durabilité dans leurs programmes d'enseignement et leurs activités de tous les jours;
- élargira le programme de visites d'agents des ressources naturelles dans les écoles, dans le cadre duquel les agents font part de leurs expériences et de leurs connaissances sur la manière dont les ressources naturelles sont conservées et protégées;
- fera progresser l'éducation et la formation techniques et professionnels afin d'appuyer la transition vers une économie verte, et lancera le Guide des emplois verts et des carrières durables au Manitoba;

- encouragera la mise en œuvre de l'éducation à la durabilité dans la formation des enseignants;
- mettra en œuvre un nouveau cours de 12e année sur des questions internationales : la citoyenneté et la durabilité;
- appuiera l'écologisation des écoles et de leurs terrains en fournissant du financement qui permettra de créer des milieux d'apprentissage extérieurs pour les nouveaux bâtiments scolaires et encouragera l'apprentissage extérieur au moyen de possibilités de perfectionnement professionnel des éducateurs et de ressources d'apprentissage en ligne;
- encouragera les écoles, les universités et les collèges à accéder aux nouveaux programmes de financement de Manitoba Hydro qui encouragent l'économie d'énergie et d'eau;
- veillera à ce que les nouveaux bâtiments scolaires soient construits conformément aux normes de constructions écologiques;
- encouragera la mise en place d'un plan relatif à la durabilité dans toutes les écoles d'ici 2015.



2023

Date possible à laquelle la centrale électrique de Conawapa pourrait être mise en service, produisant 1 485 MW d'hydroélectricité.



## VOS COMMENTAIRES SONT IMPORTANTS

---

### MERCI DE NOUS AIDER À AMÉLIORER LE PLAN ÉCOLOGIQUE DU MANITOBA DÈS AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN!

Le gouvernement du Manitoba ira de l'avant avec les stratégies indiquées dans Vert l'avenir, qui est un document évolutif, et visera à répondre aux besoins de la province à mesure que le processus évoluera. Les Manitobains peuvent demeurer à jour au sujet des réalisations faites dans le cadre du plan à [www.manitoba.ca/conservation/tomorrownogreenplan](http://www.manitoba.ca/conservation/tomorrownogreenplan) (en anglais seulement).

**Pour en savoir plus sur le plan écologique du Manitoba, veuillez communiquer avec :**

Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba  
200, croissant Saulteaux, C. P. 38, Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3  
Site Web : [www.manitoba.ca/conservation/tomorrownogreenplan](http://www.manitoba.ca/conservation/tomorrownogreenplan)





